

**INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE
MONTPELLIER**

PROJET PEDAGOGIQUE

ANNEE 2021/2022



PARC EUROMEDECINE
1672 RUE DE SAINT PRIEST
34090 - MONTPELLIER
TEL : 04 67 10 79 99



secretariat@ergotherapiemontpellier.com



www.ergotherapiemontpellier.com

Sommaire

Présentation du projet pédagogique	2
Les orientations de la formation	2
La conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec la profession d'ergothérapeute	3
Conception et finalités de la formation.....	4
Champs d'intervention et population concernée	5
Contexte d'intervention	5
La stratégie de développement de l'offre numérique : plateforme dédiée, outils de communication à distance, offre de matériel informatique adapté aux étudiants	6
Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation	7
AFGSU (Annexe 2)	7
Programme ETP (Annexe 3)	7
Formation et certification acteur PRAP 2S (Prévention des Risques liées à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Social) (Annexe 4)	7
Convention C2I	8
Projet voltaire	9
Pôle d'autonomie	9
La simulation en santé.....	9
Accueil, intégration et accompagnement des étudiants en situation de handicap.....	10
L'individualisation des parcours	10
Le référent pédagogique identifié par année de formation	10
Le suivi pédagogique (Annexe 6).....	11
Le suivi du stage.....	11
La planification de l'alternance	12
Le programme de la formation (Annexe 7)	13
Evolution de la pédagogie prenant en considération ce modèle d'alternance	13
Modalités de l'enseignement hybride.....	13
Enseignements théoriques : cours magistraux et/ou TD	14
Les enseignements travaux dirigés.....	15
L'apprentissage des étudiants.....	15
Les modalités de contrôle des connaissances et d'évaluation des compétences (MCCEC)	15
Travail d'initiation à la recherche	16
La liste des lieux et places de stage négociée selon les obligations réglementaires	17
Stages proposés « liste principale »	17
Stages hors « liste prioritaire ».....	17

Organisation des stages.....	18
Mobilités internationales	19
Modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil.....	19
Les prestations offertes aux étudiants	20
Les indicateurs d'évaluation du projet	21
Sommaire des annexes	23

Présentation du projet pédagogique

Le projet pédagogique est un document permettant à l'étudiant de :

- Préciser le professionnel que nous voulons former,
- Identifier les valeurs professionnelles, les principes pédagogiques, l'accompagnement, le système d'évaluation, le suivi pédagogique ainsi que la notion de réflexivité.

Il est élaboré par l'ensemble des formateurs en lien avec la direction de l'Institut.

Cette dynamique permet alors de :

- Fédérer l'équipe autour d'un projet commun,
- De travailler et questionner sans cesse un fil conducteur durant les 3 années de formation,
- Donner du sens aux enseignements,
- Etre cohérent,
- Définir la place de l'étudiant dans la formation.

Le projet pédagogique est un document de référence qui détermine les orientations pédagogiques et professionnelles de l'Institut.

Il est construit dans le respect du référentiel de formation décrit à l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au Diplôme d'État d'Ergothérapeute et doit être réactualisé chaque année.

Il permet de former de futurs ergothérapeutes dans un objectif de qualité et d'adaptabilité aux évolutions sociétales.

Les orientations de la formation

La formation proposée à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier est une formation professionnalisante.

Cette professionnalisation des étudiants leur permet « *le passage de l'application stricte de méthodologies, voire de recettes et de trucs, à la construction de démarches...* ». (Perrenoud, 2002). C'est à cette condition que les ergothérapeutes pourront s'adapter aux changements.

Durant ces trois années de formation, l'étudiant est accompagné pour devenir un professionnel compétent et réflexif dans les secteurs de la rééducation, la réadaptation et la réhabilitation et pour assurer des soins des qualités.

Le projet pédagogique s'oriente selon 5 axes :

- **« Le développement des savoirs, des méthodes et des techniques »**
Ainsi ils apprennent à analyser et construire un processus d'intervention de rééducation, réadaptation et/ou réhabilitation adapté au patient et réalisé en co-construction avec lui tout en prenant appui sur une démarche diagnostique.
- **« L'interdisciplinarité et inter professionnalité »**
Ces notions sont essentielles à travailler, à faire évoluer et à favoriser avec les étudiants et ainsi leur permettre de répondre à une évolution des professions, de la prise en soins et faire face au besoin de la population.

- **« La professionnalisation des étudiants »**
Celle-ci se fera par l'acquisition des compétences requises pour être ergothérapeute et ainsi positionner l'étudiant en tant qu'acteur réflexif.
- **« La promotion de la prévention et de l'éducation thérapeutique »**
- **« L'accompagnement de l'étudiant dans sa démarche de professionnalisation »**
Ceci l'amenant à mûrir, affiner, questionner, au cours des trois années de formation, son projet professionnel.

La conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec la profession d'ergothérapeute

Valeurs de l'Institut

L'IFE de Montpellier défend des valeurs portées par l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative.

Celles-ci se déclinent ainsi :

- **Le respect** : l'étudiant est au centre du dispositif. La pédagogie prend en compte la diversité de chacun et leur projet individualisé. Il doit pouvoir développer ses qualités personnelles comme l'intégrité, la fiabilité, la loyauté, le respect de l'autre, la responsabilité.
- **La solidarité et la convivialité** : chaque étudiant est soutenu dans ses difficultés par l'équipe pédagogique. Un accompagnement psychologique est proposé à chaque étudiant qui semble être en demande ou qui en émet le souhait. L'IFE est un lieu de vie et d'apprentissage dans lequel l'étudiant doit se sentir bien et évoluer dans le respect du règlement intérieur. Les droits de représentation des étudiants auprès des instances étudiantes sont respectés.
- **L'équité et l'égalité** : une attention particulière est mise en place afin d'appliquer les mêmes dispositions et règles pour chaque étudiant tant au niveau des enseignements que des évaluations formatives ou certificatives.
- **L'engagement** : l'Institut met tout en œuvre pour proposer à l'étudiant une formation en adéquation avec l'évolution de la profession et s'engage à s'adapter à chaque nouvelle évolution.
- **L'interprofessionnalité / la collaboration** : dans la perspective d'une approche systémique de la personne en situation de handicap, il est essentiel que l'étudiant connaisse les activités des autres professionnels de santé. Il s'agit d'apprendre à l'étudiant à collaborer avec les autres professionnels dans l'accompagnement des personnes en situations de handicap.
- **Les règles d'éthique et de déontologie professionnelle** : elles seront enseignées et seront prises en compte tout au long de la formation.
- **La promotion et le développement de la profession** : au cours de leur formation, les étudiants, sont engagés dans des actions d'information et de promotion de la profession auprès de divers publics. Dans le référentiel de formation, il élabore une « initiation à la recherche » au travers de la réalisation d'un mémoire. Ceci doit permettre de participer à des programmes de recherche, facteurs de développement et de qualité de la profession.

L'Institut de Formation de Montpellier s'inscrit dans la construction et l'élaboration d'un travail commun autour d'un projet de formation en tenant compte des évolutions en matière de politique de santé publique, de pédagogie et de la mise en place de nouvelles technologies en rééducation, réadaptation, réhabilitation, qui vont, de fait, faire évoluer les pratiques des futurs professionnels.

L'objectif est de permettre à l'étudiant de pouvoir développer une capacité d'adaptation aux situations qu'il rencontrera en tant que professionnel. Ceci est le socle du processus de formation mis en place au sein de l'Institut de formation.

Conception et finalités de la formation

- **Conception**

La conception générale de la formation est au carrefour des sciences médicales, humaines, sociales et technologiques. Elle vient prendre enracinement dans les sciences de l'occupation fondement de l'Ergothérapie et basées sur le triptyque « personne, activité, environnement » s'attachant à une pratique centrée sur la personne.

- **Finalités de la formation**

Partant des aptitudes personnelles de l'étudiant, la formation doit favoriser le développement des capacités et compétences professionnelles comme :

- L'autonomie,
- L'adaptabilité,
- La capacité d'organisation,
- L'analyse critique et la posture réflexive,
- La réalisation d'une veille professionnelle,
- L'aptitude du travail interdisciplinaire,
- La transposition des connaissances acquises,
- Le développement de la recherche scientifique en lien avec sa pratique professionnelle.

L'étudiant doit devenir avant tout réflexif pour par la suite faire preuve d'adaptabilité, d'autonomie et de positionnement professionnel. Chaque situation se présentant à l'étudiant est singulière. Ce qui va l'amener à se questionner, à réinterroger son vécu, l'expliquer, théoriser son expérience en vue de s'adapter et d'améliorer sa pratique.

Le projet pédagogique se fonde sur :

- L'acquisition des connaissances nécessaires à la compréhension des diverses situations cliniques,
- L'observation, l'évaluation et l'analyse des situations cliniques, ce qui permet de poser un diagnostic ergothérapique. Celui-ci permet de définir un plan de soin avec des objectifs posés en collaboration avec le patient et les moyens mis en regard,
- L'évaluation par l'étudiant de sa pratique professionnelle, de son aptitude à modifier sa stratégie thérapeutique en fonction de l'évolution de la situation, de sa capacité d'adaptation, lui permettant ainsi l'acquisition de compétences de plus en plus développées,
- La participation de l'étudiant aux actions de promotion, de prévention et d'éducation à la santé et le développement de partenariat avec d'autres professionnels,
- L'accompagnement personnalisé de l'étudiant dans sa construction d'identité,

Champs d'intervention et population concernée

L'ergothérapeute est un professionnel qui permet de maintenir, restaurer et réaliser des activités humaines de façon sécurisée, autonome et efficace. Pour cela, il considère la personne comme unique et travaille au travers des habitudes de vie et de l'environnement de celle-ci.

Il intervient pour des personnes ou des groupes de personnes, de l'enfant à la personne âgée, dans un environnement médical, professionnel, social, éducatif.

Son objectif est de pouvoir tendre vers un équilibre entre les activités signifiantes et les activités significatives pour le patient. Ainsi, il l'accompagne à maintenir, construire, reconstruire et/ou redéfinir un équilibre occupationnel afin de pouvoir tendre vers un bien-être et une qualité de vie.

Il vise à rendre acteur le patient de son projet de soin.

Contexte d'intervention

Le contexte d'intervention est posé par l'arrêté du 05 juillet 2010. Il cible **9 activités** que le futur professionnel doit savoir réaliser :

1. Recueil d'informations, entretiens et évaluations visant au diagnostic ergothérapique.
2. Réalisation de soins et d'activités à visée de rééducation, réadaptation, réinsertion et réhabilitation sociale.
3. Application et réalisation de traitements orthétiques et préconisation d'aides techniques ou animalières et d'assistances technologiques.
4. Conseil, éducation, prévention et expertise vis à vis d'une ou de plusieurs personnes, de l'entourage et des Institutions.
5. Réalisation et suivi de projets d'aménagement de l'environnement.
6. Organisation, coordination des activités en santé et traitement de l'information.
7. Gestion des ressources.
8. Veille professionnelle, formation tout au long de la vie, études et recherche.
9. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels.

Afin de permettre à l'étudiant de maîtriser l'ensemble de ces activités, la formation l'accompagne dans la validation des compétences professionnelles tout au long de son parcours. Ces **compétences** sont au nombre de **10**.

1. Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapique.
2. Concevoir et conduire un projet d'intervention en Ergothérapie et d'aménagement de l'environnement.
3. Mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en Ergothérapie.

4. Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques.
5. Élaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en Ergothérapie et en santé publique.
6. Conduire une relation dans un contexte d'intervention en Ergothérapie.
7. Évaluer et faire évoluer la pratique professionnelle.
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
9. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs.
10. Former et informer.

Certaines qualités et aptitudes sont requises. L'Institut de Formation met en lumière celles qui paraissent fondamentales pour l'exercice professionnel comme :

- L'écoute et le sens de l'observation,
- La capacité d'adaptation aux situations et aux changements,
- La capacité d'argumentation et de positionnement professionnel,
- L'ingéniosité, le sens créatif et le sens de la pratique,
- Le sens du travail en équipe,
- L'esprit critique et de recherche.

Elles sont travaillées tout au long de la formation au travers du développement et de l'acquisition des compétences.

La stratégie de développement de l'offre numérique : plateforme dédiée, outils de communication à distance, offre de matériel informatique adapté aux étudiants

Suite à l'adaptation de la formation à la rentrée 2020 en regard du contexte sanitaire, l'Institut a fait le choix de poursuivre une formation dite « hybride ». Celle-ci s'appuie sur l'utilisation d'une plateforme numérique de travail « MOOCARE » pour laquelle nous renouvelons chaque année un abonnement par étudiant.

Cette hybridité permet de réaliser une partie de la pédagogie via ce support, de déposer des cours audio, de réaliser des visioconférences, des cours de régulation enregistrés et de diffuser diverses informations à destination de l'étudiant.

Des écrans tactiles, des caméras et des micros cravates ont été mis en place cette année pour permettre un déroulé optimal de formation notamment pour les cours de régulation et les visioconférences. Ces dispositifs se situent dans les 3 amphis.

Les écrans tactiles remplacent les ordinateurs et vidéoprojecteurs dans ces salles et permettent une qualité et une évolution des outils qui sont proposés pendant les enseignements.

Un référent numérique présent quotidiennement à l'Institut accompagne étudiants et formateurs dans l'utilisation des moyens numériques qui leur sont proposés, il dispense également des formations afin qu'ils soient autonomes avec les nouveaux outils numériques.

Des tutoriels sont à leur disposition pour utiliser au mieux la plateforme. Ces mêmes tutoriels peuvent être utilisés en pédagogie par les formateurs permanents.

Une fiche nommée « situation numérique de l'étudiant » (**Annexe 1**) est transmise à la rentrée afin de pouvoir identifier les problématiques de chacun d'entre eux et ainsi y apporter une solution par le biais du référent numérique ou des professionnels de la plateforme numérique de travail.

Afin de faciliter l'accompagnement des formateurs occasionnels sur les nouveaux outils numériques quatre référents numériques par promotion ont été identifiés sur la base du volontariat. Ils ont accès à une formation avec le référent numérique et sont en lien avec lui si besoin ou problématique.

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

L'Institut de formation en Ergothérapie organise ses objectifs au travers de différents axes d'apprentissage et de professionnalisation tels que :

AFGSU (**Annexe 2**)

Depuis 2010, l'Institut a mis en place une convention avec le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de l'Hérault (CESU 34), dépendant du CHU de Montpellier.

Celle-ci permet aux étudiants de 3^e année d'être formés aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2.

Ainsi, l'étudiant peut acquérir des connaissances permettant d'identifier une situation d'urgence à caractère médical et sa prise en charge, seul ou en équipe, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale.

Durant 3 jours de formation théorique et pratique réalisée en petits groupes de 10 personnes, les étudiants sont formés sur les thématiques suivantes :

- Urgences vitales,
- Urgences potentielles et risques collectifs.

Grâce à ces heures de formation, chaque étudiant obtient l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2.

Programme ETP (**Annexe 3**)

Depuis 2015, l'Institut a mis en place une convention avec le service du Dr Xavier De La Tribonnière, responsable de l'Unité Transversale en Education du Patient du CHU de Montpellier.

Au vu du contenu des unités d'enseignement dévolu à l'Education Thérapeutique du Patient au sein de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier dans le cadre d'un enseignement initial et des pratiques demandées, il est considéré que cela est équivalent en qualité et en acquisition de compétences en ETP à une formation continue de niveau, telle qu'envisagée par les directives officielles émanant des arrêtés de 2010 et de 2013 issus de la loi HPST de 2009.

Formation et certification acteur PRAP 2S (Prévention des Risques liées à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Social) (**Annexe 4**)

Depuis 2016, l'INRS propose de former un formateur de chaque Institut de Formation en Ergothérapie en tant que formateur de formateurs PRAP et lui donne ainsi la possibilité de certifier les étudiants en tant que

formateurs d'acteur PRAP 2S. Cette formation permet à chaque étudiant d'être acteur de la prévention en entreprise.

L'acteur PRAP a pour objectifs :

- La réduction, voire la suppression des activités physiques conduisant à des atteintes péri-articulaires de l'ensemble du corps,
- La conception et l'aménagement de toutes les situations de travail respectant la santé, le bien être des opérateurs et l'efficacité,
- Une organisation du travail adaptée,
- L'utilisation d'aides à la manutention,
- La formation gestes et postures.

Dès la première année, les étudiants sont formés pour devenir acteur PRAP 2S. Une session de trois jours continus en fin de formation permet de valider l'ensemble des éléments en lien avec la PRAP 2S et ainsi leur est délivré un document de certification « *Acteur PRAP 2S et formateur d'Acteur PRAP 2S* » par l'INRS.

Le 16/10/2020 une rencontre a été organisée au cours de laquelle les points suivants ont été abordés :

- Le renouvellement d'habilitation,
- L'accompagnement à la mobilité de la personne aidée,
- Le nouveau document de référence PRAP,
- La distanciation physique en formation PRAP.

A partir de l'année universitaire 2021-2022, l'Institut de Formation doit réaliser de manière autonome sa démarche d'habilitation. Un projet de rédaction de déroulé pédagogique commun aux Instituts est mis en place avec les référents PRAP de chaque Institut. L'Institut de Montpellier reste engagé dans ce projet.

Convention C2I

Depuis 2012, l'Institut avait mis en place une convention avec le Centre de Certification Numérique International de l'Université de Montpellier.

Cette convention permettait aux étudiants de maîtriser les compétences indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capable de faire évoluer ses compétences en des développements technologiques et ainsi obtenir un Certificat Informatique Internet niveau 1.

Depuis cette rentrée 2020, l'Institut n'a plus de convention C2I. En effet, le C2I est remplacé par PIX.

Initié par l'Etat en 2016, PIX s'est vu confier la mission d'accompagner l'élévation du niveau général de compétences numériques.

5 domaines, 16 compétences, 5 niveaux sont à valider et reprennent les éléments suivants :

- Information et données,
- Communication et collaboration,
- Création de contenu,
- Protection et sécurité,
- Environnement numérique.

Pour le moment, aucune certification n'est délivrée aux étudiants mais un temps est organisé sur l'emploi du temps pour leur permettre de travailler ces compétences.

Projet voltaire

Une remise à niveau concernant certaines règles d'orthographe est proposée aux étudiants de 1re année via une plateforme numérique de travail et grâce à un abonnement individuel souscrit par l'Institut.

Les séances de travail débutent par une évaluation initiale. En fonction des résultats, la plateforme propose un parcours adapté. Tout au long de l'apprentissage, le logiciel s'ajuste au niveau de l'étudiant.

En parallèle, un formateur, référent sur le projet, a accès à la plateforme pour :

- Piloter celui-ci,
- Suivre le parcours de chaque étudiant,
- Visualiser les temps de connexion de chaque étudiant,
- Organiser des évaluations en cours de parcours.

Ainsi, le référent a une visibilité de l'engagement de l'étudiant dans ce projet qui a pour objectif de l'aider à améliorer la rédaction de ses écrits.

Ceci n'est pas soumis à évaluation mais un suivi spécifique est organisé pour s'assurer de la participation de l'étudiant.

Pôle d'autonomie

Depuis 2012, l'Institut de Formation a établi un partenariat avec le Pôle de l'ETAPE, situé sur la commune de Lattes. Ce pôle autonomie santé est identifié comme un lieu ressource sur les aides techniques pour les personnes en difficulté. Il propose :

- Un lieu d'exposition et d'essais de solutions techniques et technologiques,
- Un appartement pédagogique,
- Deux salles de formation équipées en matériels.

Lors de la première année de formation, les étudiants s'y rendent en petits groupes pour y effectuer des mises en situation et découvrir, tester les aides techniques et technologiques et leur évolution.

La simulation en santé

Un projet est en cours d'élaboration, mis en place pour l'année 2021/2022 avec l'Institut de Formation en Masso Kinésithérapie, sur le développement de la simulation en santé en interprofessionnalité entre les étudiants de Kinésithérapie de 3e année et les étudiants d'Ergothérapie de 3e année.

La finalité est de favoriser la réflexivité des étudiants au travers d'un travail en interprofessionnalité.

Les objectifs stratégiques sont :

- l'acquisition des compétences techniques et relationnelles permettant d'agir de manière professionnelle et tenant compte de l'autre professionnel de terrain,
- l'intégration de réflexions et d'analyse au travers d'une situation problème posée sans reproduire un modèle de résolution standardisé de cette situation.

La simulation professionnelle en interprofessionnalité est utilisée.

La suite des modalités sera à définir.

Pour l'année universitaire suivante, cette évolution pédagogique sera déclinée sur l'ensemble des 3 années de formation tant en simulation de situation interprofessionnelle que dans d'autres domaines.

Accueil, intégration et accompagnement des étudiants en situation de handicap

Afin d'optimiser l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, l'Institut de Formation en Ergothérapie a développé un partenariat avec le service de médecine préventive et plus spécifiquement avec le service Pôle handicap de l'Université de Montpellier.

Une procédure de fonctionnement est établie entre le service Pôle Handicap de l'UM et l'Institut de Formation en Ergothérapie. **(Annexe 5).**

Afin de fluidifier la diffusion d'informations, d'identifier une personne ressource pour les étudiants au sein de l'Institut de formation, de veiller à l'application des aménagements que ce soit pour les évaluations des connaissances et des compétences, pour la réalisation du stage ou pour le suivi des enseignements, l'Institut de formation a désigné un référent handicap.

Le référent a pu disposer d'une formation afin de développer l'étendue de ses missions et de construire un réseau et des partenariats.

Il centralise l'ensemble des informations concernant les étudiants qui souhaitent acter leur situation de handicap. Il diffuse aux personnes concernées les éléments permettant d'aménager la situation de l'étudiant selon ce qui aura été acté par la médecine préventive, service pôle handicap.

Le référent handicap peut être amené à se mettre en contact avec des structures ou associations extérieures afin d'apporter à l'étudiant le meilleur aménagement et optimiser son accompagnement.

L'ensemble des informations sur la prise en compte du handicap pour un étudiant intégrant l'Institut de formation est accessible sur le site internet. Les éléments sont rappelés lors du jour de la rentrée universitaire et si besoin par le référent suivi pédagogique identifié pour chaque étudiant.

L'individualisation des parcours

Le référent pédagogique identifié par année de formation

Le référent pédagogique en lien avec la direction de l'Institut, a pour mission de concevoir, d'organiser l'enseignement durant la formation afin que l'étudiant développe des connaissances et des compétences nécessaires à l'obtention du Diplôme.

Au sein de l'Institut de Formation d'Ergothérapie de Montpellier, le choix organisationnel s'est porté sur l'identification d'un référent pédagogique par année de formation.

En s'appuyant sur le référentiel, sur le projet pédagogique et en lien avec la Direction de l'Institut, le référent pédagogique assure :

- L'organisation et l'articulation des Unités d'Enseignement en tenant compte des sessions de cours et des sessions de travaux dirigés,
- L'organisation des évaluations pédagogiques,
- Le recrutement de nouveaux enseignants vacataires quand il y a un besoin recensé et leur accompagnement,
- Le réajustement des contenus de formation en lien avec la veille réglementaire,
- La préparation et la dispensation de cours et de TD.

Le suivi pédagogique (Annexe 6)

Tout au long de son cursus de formation, un suivi pédagogique individuel est instauré pour chaque étudiant. L'objectif du suivi est de placer l'étudiant au centre du dispositif.

Il est un élément indispensable pour dispenser une formation personnalisée et favoriser la co-construction. Le suivi pédagogique s'organise au minimum une fois par semestre. Il vise l'accompagnement individuel de l'étudiant, du professionnel en devenir dans la construction de son identité et de son projet professionnel.

Les objectifs posés sont multiples :

- Permettre de détecter tout étudiant en difficulté et assurer un suivi ou la mise en place d'un relais de suivi pour l'accompagner,
- Accompagner la professionnalisation par un travail de développement personnel et donner forme aux expériences vécues pour les conscientiser et les améliorer,
- Travailler la personnalisation du projet sur 3 ans.

C'est ainsi que pour chaque étudiant, le référent du suivi pédagogique est également le référent du suivi stage. Ce référent du suivi pédagogique collecte un ensemble d'informations lors d'entretien et s'appuie également sur les éléments du portfolio et documents du dossier de suivi pédagogique.

Afin de répondre aux objectifs, le référent du suivi pédagogique rencontre l'étudiant sur la base d'un calendrier annuel fixant le nombre minimum d'entretiens individuels à raison d'une fois par semestre ou de façon plus rapprochée à la demande de l'étudiant, du référent pédagogique, d'un formateur ou de la direction.

Les étudiants nécessitant des besoins spécifiques échangent avec le référent pédagogique de l'année de promotion ou avec le référent de suivi pédagogique qui lui a été désigné ou avec la direction.

Dans le cas d'une préoccupation difficile à surmonter sur le plan psychologique, l'Institut sollicite le service de médecine préventive de l'UM (convention signée) afin de bénéficier d'un rendez-vous pour l'étudiant et de la mise en place d'un suivi si nécessaire.

Le suivi du stage

Le référent stage de chaque étudiant est également le même que le référent du suivi pédagogique ce qui lui permettra de travailler la construction du projet professionnel avec l'étudiant de façon individualisée en lien avec le parcours de stage qu'il chemine et réalise.

Les missions de ce dernier sont les suivantes :

- **En amont du stage** : il accompagne l'étudiant dans l'élaboration de ses objectifs du stage,
- **Pendant le stage** : un appel est effectué auprès du tuteur afin de faire un point à mi-parcours sur le déroulement du stage, de prévenir d'éventuelles difficultés et de répondre aux interrogations du tuteur,
- **Après le stage** : il régule les éléments apportés par l'étudiant quant à son stage : ressentis, apports du stage, difficultés, axes d'amélioration.

Tout au long de la période de stage, il se tient à la disposition du tuteur de stage et de l'étudiant.

La planification de l'alternance

L'Institut de formation en Ergothérapie assure la mise en place des études pour l'obtention du Diplôme d'Etat. (Arrêté du 5 juillet 2010).

L'arrêté du 5 juillet 2010 détaille les modalités d'organisation de la formation. Une pédagogie de l'alternance est mise en place. Le parcours de formation met en lien des connaissances, une méthodologie à acquérir avec des compétences acquises en situation professionnelle.

Il existe une composante « démarche clinique et réflexive » qui contribue à l'acquisition des compétences, l'analyse des pratiques et le positionnement professionnel.

L'apport des connaissances et de la pratique se réalisent au travers de cours magistraux, de travaux pratiques et d'un travail personnel de l'étudiant.

Les mises en situations professionnelles sont réalisées au cours des stages.

Cette alternance permet de confronter en permanence savoirs et expériences professionnelles. Elle s'appuie sur l'apprentissage de la démarche professionnelle, l'analyse des pratiques par un travail réflexif sur les situations vécues en stage.

Tout au long de la formation, l'accent est mis sur la transversalité par le décroisement des UE, les liens permanents entre les UE, les formes pédagogiques variées qui imposent une participation active et réflexive de l'étudiant ainsi qu'une coordination importante entre enseignants (formateurs, vacataires, tuteurs de stage...).

Le volume horaire se répartit comme suit :

SEMESTRES	CM	TD	CM+TD	TP	STAGES
S1	242	249	491	319	0
S2	186	214	400	302	140
S3	126	188	314	280	280
S4	98	238	336	258	280
S5	114	167	281	313	280
S6	28	150	178	416	280
TOTAL	794	1206	2000	1888	1260

Un organigramme annuel est mis à jour chaque année.

Il est présenté et validé lors de l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI).

Celui-ci reprend la répartition par semestre des :

- Périodes où sont dispensées les cours et les TD,
- Périodes d'évaluations,
- Périodes de rattrapages,
- Périodes de stages,
- Périodes de congés,
- Dates des Commission d'Attributions des Crédits (CAC),

- Dates des 3 sections (arrêté du 17/ avril 2018),
- Date de l'ICOGL.

Le programme de la formation (*Annexe 7*)

La formation est organisée en Unités d'Enseignement (UE) déclinées en 6 domaines de formation.

- Domaine 1 « Sciences humaines, sociales et droit » composé de 5 UE,
- Domaine 2 « Sciences médicales » composé de 7 UE,
- Domaine 3 « Fondement et processus de l'Ergothérapie » composé de 6 UE,
- Domaine 4 « Méthodes, techniques, outils d'intervention de l'Ergothérapie » composé de 12 UE,
- Domaine 5 « Méthodes de travail » composé de 7 UE,
- Domaine 6 « Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute » composé de 7 UE.

L'étudiant doit valider 180 ECTS pendant les 3 années pour obtenir son Diplôme d'Etat d'Ergothérapie. (**ECTS** « *European Credit Transfer System* »). 1 ECTS équivaut à 25h - 30h.

La programmation des Modalités d'Evaluation des Connaissances (MCC), en session initiale et en session de rattrapage, est présentée et validée lors de l'ICOGL.

Evolution de la pédagogie prenant en considération ce modèle d'alternance

Dans le cadre de la situation sanitaire, un plan d'évolution de la pédagogie au sein de l'Institut de Formation en Ergothérapie a été installé pour la rentrée 2020/2021. Ce plan d'évolution pédagogique se poursuit à la rentrée universitaire 2021/2022.

Cette hybridation des enseignements a pour but d'enrichir la pédagogie et la renouveler en ayant recours aux ressources numériques. Une évolution et un changement des pratiques d'enseignement se poursuit tout en conservant les aspects qualitatifs et quantitatifs de la formation.

Il est important de poursuivre notre vision de l'étudiant au cœur du processus de formation. Cette évolution pédagogique s'attache à maintenir le contact avec l'étudiant, de privilégier le travail en petits groupes ou encore d'innover et développer une interaction dynamique et collaborative à distance.

Ainsi, tout au long du parcours personnalisé de formation, l'étudiant acquiert et valide un ensemble de connaissances et de compétences. La formation associe des enseignements théoriques, méthodologiques, pratiques et appliqués et mobilise des pédagogies diversifiées. Ces pédagogies visent en particulier à renforcer les capacités d'apprentissage autonome de l'étudiant.

Modalités de l'enseignement hybride

L'ensemble des contenus pédagogiques sont proposés via la plateforme numérique pédagogique.

Le volume horaire de formation comprend :

- Le temps de travail personnel,
- Le temps de connexion dédié aux enseignements en ligne,
- Le temps d'enseignement en présentiel ou à distance par visioconférence.

Afin que le volume horaire d'enseignement soit garanti, un contrôle est effectué par le biais de la plateforme. Pour favoriser l'organisation de l'étudiant, l'emploi du temps est mis en ligne afin de respecter les temps de connexion validés sur celui-ci.

Le programme de formation est composé d'Unités d'Enseignement, lesquelles sont dispensées dans leur totalité, soit à distance, soit en présentiel.

Lors des cours de régulation, une moitié de promotion est en présentiel et l'autre moitié est en visioconférence.

Les travaux dirigés se déroulent à 100% en présentiel.

Ces activités en petits groupes se déroulent sous forme d'ateliers, de tutorats, de travaux de groupe, de suivi de stage etc.

Les étudiants sont affectés à une salle, les enseignants se déplaçant quant à eux, d'une salle à l'autre quand cela est possible, afin de minimiser les déplacements. Les salles, les équipements et les divers matériels respectent les recommandations et règles d'hygiène actées au sein de l'IFE.

La formation hybride a pour but de diversifier la pédagogie et de faciliter l'apprentissage en proposant à l'étudiant des formes différentes de travail qu'elles soient personnelles ou en groupe, en présentiel ou à distance, réflexives ou participatives.

Par cette diversité, le programme de formation hybride permet de renforcer l'alternance entre cette base essentielle qui est l'acquisition des savoirs, des connaissances et la validation des compétences qui se réalise graduellement et progressivement tout au long du parcours de formation.

Enseignements théoriques : cours magistraux et/ou TD

L'organisation des cours magistraux s'effectue en deux temps.

- 1^{er} temps :

Les enseignements théoriques sous format numérique sont publiés et mis à disposition des étudiants à partir de la plate-forme numérique de l'IFE. Les étudiants doivent se connecter et prendre connaissance des enseignements afin de se préparer à la 2e étape du processus.

Ce temps reprend la diffusion des savoirs et connaissances et le travail personnel de l'étudiant qui en découle. Afin de pouvoir guider chaque étudiant, les temps de visionnage sont organisés sur l'emploi du temps au moins une semaine avant le 2e temps. L'étudiant peut avoir accès autant de fois qu'il veut dès la diffusion de l'enseignement sur la plateforme numérique.

- 2nd temps :

Un cours dit de régulation est organisé, suite au 1er temps, durant lequel le formateur, l'enseignant reprend les éléments essentiels de l'enseignement, puis répond aux questions des étudiants. Ce cours est planifié pour une demi-promotion en visioconférence et pour l'autre demi-promotion en présentiel. Le référent pédagogique responsable de la programmation veille à l'alternance des groupes en présentiel et en visioconférence.

La durée de connexion et la qualité de la participation des étudiants seront contrôlées afin d'aider ces derniers en cas de difficultés. Un soutien ou la mise en place d'enseignements complémentaires peuvent être organisés.

Les cours de régulation sont enregistrés. Ainsi, l'étudiant peut y revenir le nombre de fois nécessaire pour y travailler.

Les enseignements travaux dirigés

Les **TD sont tous réalisés en présentiel**. Ils sont réalisés en fonction des consignes de distanciation sociale en vigueur et dans le respect des recommandations et gestes barrières dans le cadre de l'évolution de la situation sanitaire.

L'apprentissage des étudiants

Afin que l'objectif soit atteint et que ces nouvelles modalités pédagogiques favorisent l'apprentissage de l'étudiant, il est essentiel que le lien et la relation « Enseignant/Étudiant » soient maintenus, privilégiés et réguliers. Les différents modes de communication et d'échanges doivent être activement utilisés tout au long des 3 années de formation.

Lors des visioconférences, l'étudiant doit être en contact avec l'enseignant, le rencontrer de façon virtuelle et participer activement aux échanges et activités de groupe pour développer un sentiment d'appartenance et rester motivé.

Une dynamique participative et un investissement de l'étudiant sont travaillés, recherchés au travers de la mise en place de questionnaires, quizz, sondage, QCM, Kahout etc.

L'objectif pour l'étudiant va être de développer son autonomie, son organisation de travail, ainsi qu'une régularité d'investissement.

Afin de pouvoir réaliser les visioconférences dans les meilleures conditions, l'étudiant doit s'assurer que son ordinateur est prêt avant le début de l'enseignement (logiciels, vidéos, document, connexion, ...).

Les modalités de contrôle des connaissances et d'évaluation des compétences (MCCEC)

- Les MCC

Les MCC et leur planification sont présentées lors de l'ICOGI et portées par la suite à la connaissance des étudiants. Ces éléments reprennent les modalités d'évaluation en contrôle continu tout au long du semestre ou encore les examens terminaux à l'issue de chaque semestre, au titre de chacune des sessions.

Les MCC, à compter de septembre 2021, sont organisées en présentiel. Cependant, elles pourront évoluer vers un format d'évaluation à distance en fonction de la situation sanitaire et sociale. Les étudiants seront donc prévenus au minimum 10 jours avant leur déroulement.

- Organisation des stages et évaluation des compétences

Les stages seront réalisés en présentiel pour la validation des compétences.

La formation clinique permet à l'étudiant de valider les compétences professionnelles ciblées. En fonction de l'année de formation, les objectifs de stage sont fixés et permettent à l'étudiant de progresser tout au long de son parcours.

Selon l'évolution de la crise sanitaire et la mise à jour des recommandations nationales, des adaptations peuvent être organisées. Le recours à de nouvelles modalités et adaptations d'évaluation des compétences mettra en lien les compétences attendues avec les UE.

Les compétences attendues en stage en fonction de l'année de formation et du domaine de formation clinique seront ciblées.

A la fin de chaque année de formation, l'étudiant aura une synthèse de l'évolution de ses compétences, lui permettant de cibler celles qui seront à perfectionner durant le parcours restant à réaliser. Pour les étudiants de 3e année, la synthèse réalisée à la fin de leur 2e année, permettra non seulement d'orienter leur formation vers un parcours spécifique, mais également d'orienter leur choix de stage permettant de travailler les compétences ciblées. Ces éléments seront discutés lors des suivis pédagogiques individuels.

Travail d'initiation à la recherche

Le choix de l'Institut de formation s'est porté sur le fait de favoriser une réflexion précoce de l'étudiant sur le thème qu'il souhaite traiter dans son mémoire d'initiation à la recherche. Ce thème sera choisi dès la 2e année de formation.

Chaque étudiant est accompagné au niveau de la méthodologie de mémoire par un référent méthodologique. Celui-ci devra exercer à l'Institut et être titulaire d'un Master.

- **Organisation de l'écriture du mémoire d'initiation à la recherche**

Ce mémoire d'initiation à la recherche est composé d'une partie théorique (Bilan de l'existant et approche théorique) et d'une partie exploratoire (méthodologie de recherche, Analyse).

Les cours magistraux et les TD dispensés au cours de la 2e année permettent à l'étudiant d'approfondir son thème et sa réflexion.

Il est demandé à l'étudiant entre la fin de la 2e année et le début de la 3e année de rédiger une revue de littérature et le bilan de l'existant en lien avec le thème choisi. Ces étapes seront régulées par le référent méthodologique de l'IFE désigné pour chaque étudiant.

Des liens sont faits dans diverses UE, tant pour les contenus que pour les évaluations :

- Préparation de dossiers et soutenances,
- Enseignement dans les UE d'anglais ciblé sur l'Ergothérapie et les besoins en littérature anglaise pour le mémoire,
- Réalisation d'un poster de présentation de l'étude (UE 1.6 S5).

Le choix du maître mémoire est réalisé par l'étudiant ou avec l'aide du référent méthodologique.

Une fiche d'engagement du maître mémoire est signée par l'étudiant et le maître de mémoire choisi.

Le maître de mémoire est mis en lien avec le référent méthodologique de l'étudiant afin d'avoir un accompagnement cohérent de l'étudiant.

Un guide méthodologique est à disposition de l'étudiant et du maître de mémoire afin que le travail de recherche corresponde aux éléments attendus.

Des TD de régulation du mémoire sont conduits par groupes d'étudiants, une fois par mois par le référent méthodologique de l'Institut de formation.

- **Organisation de la soutenance du mémoire d'initiation à la recherche**

L'étudiant doit présenter et soutenir un travail de recherche à l'oral en présence d'un jury.

Ce jury est composé du maître de mémoire, d'un ergothérapeute titulaire du Diplôme de cadre de santé ou d'un Master et d'un médecin. Parmi ces personnes figure le maître de mémoire de l'étudiant.

Les membres du jury délibèrent sur le travail écrit et sur la présentation orale du mémoire en référence à des grilles de notation.

Le maître de mémoire échange sur le travail, l'investissement et l'implication de l'étudiant tout au long de son accompagnement.

La liste des lieux et places de stage négociée selon les obligations réglementaires

L'organisation des stages est définie par l'arrêté du 5 Juillet 2010. La formation est composée de 9 mois de stage répartis au cours du cursus de formation échelonnés sur 5 à 7 périodes.

Deux périodes de stage maximum peuvent être fractionnées en fonction du projet de formation de l'étudiant.

L'étudiant doit pouvoir découvrir la pratique professionnelle dans trois domaines :

- SSR de longue ou courte durée,
- Soins de suite en santé mentale,
- Interventions dans le lieu de vie.

Il doit au moins valider 1 stage dans chacun des domaines au cours de ses 3 ans de formation.

Différents terrains de stage sont proposés.

Les lieux de stage se situent sur la Région Occitanie et d'autres stages également hors région.

Au cours de l'année universitaire 2020/2021, sur 440 étudiants, 326 ont réalisés un stage en région Occitanie, 111 hors région et 3 étudiants ont effectué un stage en Suisse.

Ces données mettent en évidence l'investissement des ergothérapeutes de la région Occitanie dans l'accueil, l'accompagnement et la professionnalisation des étudiants.

Au sein de l'Institut, une « liste principale », constituée majoritairement de terrains de stage dans la région Occitanie, est proposée aux étudiants. Ceux qui souhaitent réaliser un stage « hors liste » ont la possibilité de le faire en respectant une procédure précise, détaillée ci-après.

Stages proposés « liste principale »

Cette liste des terrains de stage est mise à jour chaque année afin de cibler et référencer les places disponibles d'accueil pour les étudiants.

Un planning est envoyé aux terrains en février pour recueillir leurs disponibilités pour l'année universitaire suivante.

Les lieux de stage présents sur cette liste ont établi un partenariat avec l'Institut de formation qui est acté par des conventions annuelles ou nominatives.

Stages hors « liste prioritaire »

Ces terrains de stage peuvent être situés hors région ou en région Occitanie.

Une procédure, basée sur les règles nationales du SIFEF, a été établie au sein de l'IFE. Elle stipule que les étudiants ne peuvent pas contacter les structures eux-mêmes.

Ces derniers doivent effectuer des recherches et transmettre la liste de leurs vœux aux référents parcours stage qui contactent et adressent la demande de stage aux structures.

Si accord du terrain, une confirmation écrite est demandée, ainsi que la complétude d'une « fiche stage » (**Annexe 8**) permettant d'établir la convention.

Ce document comprend des renseignements administratifs :

- Coordonnées de la structure,
- Coordonnées du cadre de santé,
- Coordonnées de l'ergothérapeute référent,
- Coordonnées du destinataire des conventions.

Ainsi que des éléments liés à l'organisation du stage :

- Domaine auquel appartient le terrain de stage,
- Horaires du stage.

Cette fiche stage doit être validée par le référent stage de l'étudiant avant que la secrétaire pédagogique établisse la convention.

Organisation des stages

Pour les stages de S2 :

La liste principale des terrains est transmise et est consultable par les étudiants.

Un sondage est effectué auprès des étudiants pour savoir si ces derniers souhaitent se positionner sur un stage « de la liste » ou « hors liste ».

Un tirage au sort est effectué pour les étudiants souhaitant un stage sur liste. Un ordre de priorité individuel est défini.

Le placement des étudiants a lieu en présence des référents du parcours stage, qui affectent les étudiants en fonction de leur ordre de passage et leurs souhaits.

Les étudiants ne souhaitant pas de stage sur la liste respectent la procédure « stages hors liste ».

Pour les stages S3, S4, S5 et S6 :

Un ordre de priorité par groupe de TD (quart de promotion, environ 20 étudiants), est déterminé par tirage au sort lors de la 1^{re} année de formation pour les stages du semestre 3, 4, 5 et 6. Chaque groupe est donc prioritaire une fois au cours de sa scolarité.

Les étudiants ont une semaine pour effectuer leur choix : ils doivent s'organiser au sein de leur groupe respectif et transmettre leur souhait à l'étudiant référent de leur groupe (défini préalablement par les référents parcours stage).

L'étudiant référent transmet le choix de stage des étudiants de son groupe.

Les référents parcours stage actent l'affectation de ces étudiants sur la liste principale.

Dès lors que la liste est complétée, la secrétaire pédagogique procède à l'édition, l'envoi des conventions et de la charte d'encadrement.

Les étudiants ne souhaitant pas de stage sur la liste respectent la procédure « stages hors liste ».

Un terrain de stage est agréé lorsqu'un tuteur de stage diplômé d'état en Ergothérapie encadre le stagiaire.

Un document nommé « Fiche répertoire des stages » (**Annexe 9**) est envoyé au lieu de stage afin de recueillir des informations liées à ce terrain et compulse les éléments suivants :

- Renseignements administratifs de structure d'accueil (coordonnées de la structure, personne à contacter),
- Eléments liés aux caractéristiques du lieu de stage : public/populations rencontrés, spécificités du travail en Ergothérapie, professionnels que l'étudiant est susceptible de rencontrer,
- Informations concernant les ergothérapeutes de la structure : diplômes ou qualifications des professionnels, besoins/attentes en terme de formation.

Ces fiches répertoire sont disponibles et consultables par les étudiants via un espace de stockage numérique sécurisé.

Pour acter le stage, une convention tripartite est établie et signée par l'étudiant, la direction et le terrain de stage.

Mobilités internationales

Depuis octobre 2017, l'Institut de Formation en Ergothérapie a signé une charte Erasmus+ (en cours de renouvellement pour la période 2021-2027) afin de proposer des échanges européens. Elle permet aux étudiants d'accéder à l'aide à la mobilité internationale des étudiants qui souhaitent effectuer un stage dans la Union Européenne.

Une convention avec la Swiss-European Mobility Programme (SEMP) est également en cours de signature afin de permettre l'organisation des stages et le règlement de bourse délivrée par cet organisme.

Une convention avec le Canada doit être formalisée pour de l'année universitaire 2022/2023 afin de rendre possibles les échanges entre étudiants pour des périodes de stage.

Ces diverses conventions permettent à l'étudiant de s'enrichir de pratiques différentes de l'Ergothérapie selon le pays et de pouvoir bonifier son parcours de stage selon son projet.

Afin d'organiser au mieux ces mobilités, diverses procédures ont été validées (**Annexe 10**).

Des commissions sont organisées durant l'année afin de pouvoir évaluer la motivation de l'étudiant et valider éventuellement son projet.

Modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil

Lors de son stage, l'étudiant est encadré et accompagné par un tuteur de stage ergothérapeute diplômé d'état sous la responsabilité administrative d'un cadre de santé et de la direction de l'établissement.

En stage, l'étudiant doit appliquer et mobiliser un certain nombre de ressources pour proposer et réaliser, dans un contexte donné, des activités professionnelles en respectant certaines modalités d'exercice afin de produire des résultats satisfaisants répondant à des critères de qualité pour la personne prise en soins. Ainsi, il acquiert au fur et à mesure des compétences qui vont être développées et évaluées tout au long du stage.

Elles sont référencées dans le document de suivi du stagiaire dans son parcours de professionnalisation nommé portfolio issu de l'arrêté du 5 juillet 2010, modifié par l'arrêté du 12 août 2015.

Une « *feuille de présence* » (**Annexe 11**) est également signée chaque jour par l'étudiant. A la fin du stage, cette feuille est également signée par le tuteur de stage pour validation des éléments. Ce document permet de calculer les indemnités de stage versées à l'étudiant.

En collaboration avec le tuteur de stage une « *Fiche d'évaluation des capacités et attitudes professionnelles* » (**Annexe 12**) est à compléter à mi stage et à la fin du stage par l'étudiant. Celle-ci permet à l'équipe pédagogique de l'IFE d'évaluer les attitudes attendues en tant que futur professionnel et d'accompagner l'étudiant dans le développement de son savoir-être professionnel.

Une « *Analyse Réflexive de Pratique Professionnelle* » (ARPP) est réalisée à mi stage et en fin de stage. L'ARPP permet à l'étudiant, accompagné par le tuteur, de prendre conscience de l'impact de ses connaissances et de ses compétences en savoir-faire et en savoir-être, dans une situation précise. Elle permet ainsi le développement et l'évolution de l'identité et de la pratique professionnelles de l'étudiant.

Des documents à destination des tuteurs de stage ont été élaborés et mis à la disposition sur le site internet de l'Institut. Ils permettent d'aider les tuteurs afin qu'ils comprennent et investissent plus aisément les différents outils d'évaluation de l'étudiant ainsi que les attendus en matière de tutorat.

Afin d'harmoniser les pratiques et de guider les tuteurs de stage dans leur rôle d'accompagnant et d'encadrement, des rencontres sur les lieux de stage vont être organisées.

La formalisation de la formation du tutorat est en réflexion. Un projet, basé sur l'instruction de la DGOS du 24 décembre 2014, émergera et sera instauré dans les prochains mois.

Les prestations offertes aux étudiants

A l'IFE de Montpellier, les étudiants sont représentés par l'ADEEM (Association Des Etudiants en Ergothérapie de Montpellier). Le Bureau Des Etudiants (BDE) gère l'association.

L'IFE participe, par le biais de dons, aux déplacements et autres frais des étudiants qui désirent participer à différents congrès, en particulier ceux de l'UNAEE (Union Nationale des Associations d'Etudiants en Ergothérapie) ou le congrès ENOTHE (European Network of Occupational Therapy in Higher Education.)

Une convention tripartite est signée avec le Conseil Régional et l'Université de Montpellier. Celle-ci ouvre l'accès aux structures et services de l'université aux étudiants en Ergothérapie.

La protection sanitaire des étudiants est assurée par le Service Universitaire de Médecine Préventive et de la Promotion de la Santé (SUMPPS).

Un partenariat avec l'IFMK a été mis en place pour le projet de tutorat entre étudiants et entre Instituts. Deux référents sont identifiés en Ergothérapie. Les modalités et l'organisation sont mis en place à chaque début d'année universitaire. La plateforme numérique de travail commune aux deux Instituts est un des supports utilisés.

L'Institut met à disposition aux étudiants 1 salle pour entreposer du matériel pour l'ADEEM et préparer les événements.

Les indicateurs d'évaluation du projet

L'évaluation du dispositif pédagogique est réalisée au travers de cinq indicateurs.

1. Le taux de réussite aux examens en cours de formation
Le taux de réussite aux examens en session 1 est de 90% et de 95% dans le cadre de la session 2.
2. Le taux de réussite aux épreuves du Diplôme d'Etat
Le taux de réussite est de 98 %.
3. Le taux d'abandon au cours de la formation
Le taux d'abandon est visible surtout en 1re année. Il peut varier selon les années mais reste faible.
4. Les enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés
Un questionnaire d'employabilité est envoyé aux étudiants durant les 3 premières années après leur diplomation. Ceci nous permet d'identifier de nouveaux lieux de stage. De plus, ceci permet de conserver un lien d'échange avec les étudiants nouvellement diplômés.
5. Les questionnaires de satisfaction réalisés auprès des étudiants à la fin de chaque semestre pour les 3 promotions.

Une présentation systématique est réalisée en retour aux étudiants. Les points d'amélioration identifiés sont retravaillés lors des réunions avec l'équipe pédagogique et la direction.

Dans le cadre des questionnaires de satisfaction réalisés auprès des étudiants, l'un d'eux mis en place afin d'obtenir un retour concernant le lieu de stage. Ce formulaire est en cours de réflexion et sera proposé prochainement.

Le suivi pédagogique individuel, la mise en place du tutorat, la poursuite des questionnaires, l'élaboration de nouveaux questionnaires sont autant d'éléments qui vont permettre d'améliorer l'ensemble de ces indicateurs.

L'IFE forme des étudiants en trois ans.

L'équipe pédagogique et la direction **s'appuient sur des compétences actuelles des ergothérapeutes de terrain, mais elles doivent aussi d'être prospectives pour que, au bout de trois années de formation, les diplômés soient effectivement en capacité d'offrir des réponses adaptées et de qualité aux besoins des populations qui leur seront confiées.**

ANNEXES

ANNEXES

Sommaire des annexes

- ▶ Annexe 1 : Fiche situation numérique de l'étudiant
- ▶ Annexe 2 : AFGSU
- ▶ Annexe 3 : Programme ETP
- ▶ Annexe 4 : Convention PRAP
- ▶ Annexe 5 : Procédure étudiant en situation de handicap
- ▶ Annexe 6 : Protocole du suivi pédagogique individuel de l'étudiant
- ▶ Annexe 7 : Programme de formation
- ▶ Annexe 8 : Fiche stage
- ▶ Annexe 9 : Fiche répertoire de stage
- ▶ Annexe 10 : Procédure stage mobilités internationales
- ▶ Annexe 11 : Feuille de présence stage
- ▶ Annexe 12 : Fiche d'évaluation des capacités et attitudes professionnelles

Montpellier, le 01/09/2021

ANNEXE 1

Dossier suivi par : **Frédéric GAUBERT**
frederic.gaubert@ergotherapieimontpellier.com

Chère étudiante, cher étudiant,

Dans le cadre du plan de continuité pédagogique devant prendre en compte le contexte sanitaire actuel, la formation vous est dispensée de façon « hybride ».

Les cours magistraux seront dispensés en partie en présentiel. En ce qui concerne les TD, ceux-ci seront réalisés en présentiel. Tout cela se déroulera dans le strict respect des mesures barrières. Cette situation peut bien évidemment évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire elle-même et des directives nationales qui en découlent.

Dans ce contexte, je souhaite faire un point avec vous sur votre situation numérique personnelle. À cet effet, je vous demande donc de bien vouloir soigneusement **remplir et signer ce document** dans **les meilleurs délais** puis de **me le renvoyer** (voir mon adresse e-mail ci-dessus).

Avec Mme VALLAT, nous ferons ensuite un état des lieux tenant compte de vos retours et, pour les étudiants rencontrant des problèmes, nous réfléchirons aux solutions à leur apporter.

Merci de votre compréhension.

Frédéric GAUBERT
Référent numérique IFE Montpellier



NOM	
Prénom	
Promotion	

➤ Votre matériel informatique

	<i>OUI / NON</i>	<i>Type (marque, modèle, ...)</i>	<i>Observations (problème rencontré, autre info ...)</i>
<i>Ordinateur</i>			
<i>Tablette</i>			
<i>Smartphone</i>			

➤ Votre connexion Internet

	<i>OUI / NON</i>	<i>Type (modem, ADSL, fibre, 4G ...)</i>	<i>Observations (problème rencontré, autre info ...)</i>
<i>Connexion</i>			

➤ Votre équipement multimédia

	<i>OUI / NON</i>	<i>Type</i>	<i>Observations (problème rencontré, autre info ...)</i>
<i>Imprimante, scanner, photocopieur</i>			
<i>Audio (micro, écouteurs, haut-parleur)</i>			
<i>Vidéo (caméra, ...)</i>			

➤ Accès et utilisation de nos plateformes et outils numériques

	Accès OK (OUI / NON)	Observations (problème rencontré, suggestion, autre info ...)
Plateforme MooCare KEEFP		
Portail web administratif MyKomunoté		
KENTIKA (Bibliothèque)		
Plateforme PIX [accès aux étudiants 1A uniquement]		

☐ Je certifie exact les informations renseignées sur ce document.

Signature de l'étudiant(e)





DG/Pôle Urgences/KB/HH/2019-21170

**AVENANT N° 1
A LA CONVENTION N° 2017-18992 RELATIVE A LA FORMATION DES ETUDIANTS
DES INSTITUTS DE FORMATION PARAMEDICAUX A L'AFGSU NIVEAU 2**

Conclue entre :

Le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier,
Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de l'Hérault (CESU 34),
191, avenue du Doyen Gaston Giraud, 34295 MONTPELLIER Cedex 5,
Représenté par son Directeur Général, Monsieur Thomas LE LUDEC,
Ci-après dénommé « CESU 34 »,

et

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier,
1672 rue de Saint Priest - Parc Euromédecine, 34090 Montpellier,
Représenté par sa Directrice, Madame Marie-Hélène IZARD,
Ci-après dénommé « l'IFEM ».

Il a été convenu et établi ce qui suit :

Conformément à l'**Article 6 - Durée, Effet, Modification, Renouvellement, Dénonciation** de la convention n° 2017-18992, et en accord avec l'**IFEM**, cette dernière est renouvelée à compter du 29 août 2019, pour une période de deux ans.

Article 2 : Programme et progression pédagogique :

L'Annexe 1 (Programme AFGSU Niveau 2), jointe au présent avenant, est actualisée.

L'Article 3 : Dispositions financières est modifié comme suit :

Les frais de formation à l'AFGSU niveau 2 sont fixés à 150 €, par étudiant, pour l'année 2019.
Les autres dispositions de l'article demeurent applicables.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Montpellier, le 01 AOUT 2019

En trois exemplaires originaux.

Pour le Directeur Général du CHU de Montpellier,
La Directrice Générale Adjointe par intérim,

Emmanuelle GARNIER



La Directrice,
Pour l'Institut de Formation en Ergothérapie
de Montpellier,

Marie-Hélène IZARD

**INSTITUT DE FORMATION
EN ERGOTHERAPIE**
1672, Rue de Saint-Priest
Parc Euromédecine
34090 MONTPELLIER
Tél. 04 67 10 79 99 - Fax 04 67 10 79 00

Visa du Médecin responsable d'activité du CESU 34,

Docteur Blaise DEBIEN

Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence
Faculté de Médecine
641 avenue du Doyen Gaston Giraud
34093 MONTPELLIER CEDEX 5
Tél. : 04.67.33.89.01

ANNEXE 1
Programme et progression pédagogique

Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 intégrant le niveau 1

Objectif général (Arrêté du 30 décembre 2014 art5)

« L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances permettant l'identification d'une situation d'urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale »...

Public (Arrêté du 30 décembre 2014)

« Professionnels exerçant une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé; personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique mentionné à l'article R. 451-95 du code de l'action sociale et des familles »

Objectifs pédagogiques

Tous les objectifs pédagogiques spécifiques, déclinés dans le document de référence, doivent être abordés. Les objectifs transversaux * doivent être traités lors de **chaque** séquence, en lien avec le thème et à demandés lors de chaque prise en charge.

Organisation

Groupes de 10 à 12 apprenants,

Durée = 9 heures en complément des 12h du niveau 1 ou d'un équivalent reconnu par le ministère de la santé

Compétences des formateurs (Circulaire du 10 mai 2006 ; circulaire du 27 mai 2010)

Formateur CESU

Conseils pédagogiques

Respecter la chronologie de ces demi journées.

Utiliser des techniques pédagogiques actives (mises en situations, essai / erreur, questionnement, analyse avec les participants...)

N'utiliser la démonstration qu'en synthèse finale.

Explorer les connaissances antérieures des apprenants pour les réactiver et les réajuster.

Favoriser la découverte, le tâtonnement, confronter les raisonnements

Réajuster les connaissances scientifiques

L'hygiène et la protection, l'alerte et l'organisation en équipe doivent être traitées lors de **chaque** séquence, en lien avec le thème. (cf **Objectifs transversaux ***)

Validation de la formation Il s'agit d'une validation sommative.

Critères de validation pour chaque participant :

- présence à la totalité des séquences,
- réalisation de chaque geste technique au cours des séquences pratiques,
- comportement adapté lors de deux mises en situation dont au moins une d'ACR (hiérarchiser sa conduite et effectuer le geste adapté)

Rappel : Objectifs transversaux * à traiter lors de **chaque** séquence, en lien avec le thème et à demander lors de chaque prise en charge

- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée au quotidien.
- Alerter de manière pertinente le SAMU (15) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, transmettre les observations et suivre les conseils donnés
- Appliquer les règles élémentaires d'hygiène
- Utiliser le matériel de surveillance non invasif du chariot d'urgence (PANI, SpO2, scope...) lorsque la prise en charge du patient le nécessite (en cas d'ACR, seulement lors de la reprise d'une activité cardiaque spontanée)

Première demi journée (3h30) Urgences vitales - AFGSU 2 module 1a

Séquence	Durée
Accueil des participants, pré test Présentation simulateur, raisonnement clinique Présentation de la formation, de la dynamique d'apprentissage et de l'évaluation sommative	30min
Hémorragies, alerte, protection - Arrêter une hémorragie externe, alerter le centre 15, et se protéger du risque infectieux - Identifier une hémorragie extériorisée Obstruction des voies aériennes - Identifier une obstruction aigue des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats, y compris les cas particuliers	1h30min
Mises en situation de synthèse et évaluation sommative Prendre en charge une situation d'urgence sur les thèmes abordés pendant la demi journée en adoptant un comportement adapté Synthèse de l'apport de connaissances de la demi journée, y compris sur les objectifs transversaux*	1h30min

Deuxième demi journée (3h30) Urgences vitales - AFGSU 2 module 1b

Séquence	Durée
Inconscience Identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée, y compris les cas particuliers Réanimation cardio-pulmonaire dans le cadre professionnel (devant; acr retrouvé) avec le matériel d'urgence hospitalier (chariot Ballon DEA...) - Identifier un arrêt cardiaque d'un adulte et réaliser une réanimation cardio pulmonaire (RCP) de base avec matériel (DEA) dans le cadre professionnel (compressions thoraciques) - Identifier un arrêt cardiaque d'un nourrisson ou d'un enfant et réaliser une réanimation cardio pulmonaire (RCP) de base avec matériel (DEA avec électrodes adaptées) dans le cadre professionnel Réanimation cardio-pulmonaire dans le cadre privé (acr devant; acr retrouvé) - Identifier un arrêt cardiaque d'un adulte et réaliser une réanimation cardio pulmonaire (RCP) de base dans le cadre privé (bouche à bouche) - Identifier un arrêt cardiaque d'un nourrisson ou d'un enfant et réaliser une réanimation cardio pulmonaire (RCP) de base dans le cadre privé (bouche à bouche à nez)	2h
Mises en situation de synthèse et évaluation sommative Prendre en charge une situation d'urgence sur les thèmes abordés pendant la journée en adoptant un comportement adapté	1h30min

Synthèse de l'apport de connaissances du jour, y compris sur les objectifs transversaux*	
--	--

Troisième demi journée (3h30) Urgences vitales / urgences potentielles - AFGSU 2 module 2a

Séquence	Durée
Mises en situation de synthèse et évaluation sommative Prendre en charge une situation d'urgence sur les thèmes abordés la veille en adoptant un comportement adapté	1h
Présentation du chariot d'urgences - Sa composition (matériel et médicaments) - Procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels Asthme, malaise, douleur thoracique, acr hypoxique - Identifier des signes physiques et fonctionnels pouvant précéder une détresse vitale. - Installer dans la position d'attente adaptée	1h 30 min 1h

Quatrième demi journée (3h30) Urgences potentielles - AFGSU 2 module 2b

Séquence	Durée
Traumatismes - Identifier les signes de gravité d'un traumatisme osseux, effectuer les gestes adéquats et utiliser le matériel d'immobilisation adapté. Poser une attelle de membre Retirer un casque intégral chez un motard en détresse vitale Poser un collier cervical pour une suspicion de traumatisme du rachis. Participer à un relevage et à un brancardage en équipe Accouchement inopiné - Identifier l'imminence d'un accouchement, préparer la mère et l'accueil de l'enfant - Soins au Bébé	1h 1h30
Mises en situation de synthèse et évaluation sommative Prendre en charge une situation d'urgence sur les thèmes abordés pendant la journée en adoptant un comportement adapté Synthèse de l'apport de connaissances du jour, y compris sur les objectifs transversaux*	1h

Cinquième demi-journée (3h30) Risques collectifs - AFGSU 2 module 3a

Séquence	Durée
Mises en situation de synthèse et évaluation sommative Prendre en charge une situation d'urgence sur les thèmes abordés depuis le début de la formation en adoptant un comportement adapté	30min
Choc anaphylactique; polytraumatisme; malaise évoluant vers ac; plaies; brûlures	3h
Synthèse de l'apport de connaissances de la demi-journée,	

Sixième demi-journée (3h30) Risque collectif - AFGSU 2 module 3b

Durée
3h
Les plans sanitaires et de secours - Identifier les différents risques collectifs (naturels / industriels / épidémiologiques / terrorisme) - Maîtriser les différents plans de secours : - Préhospitaliers : ORSEC / plan rouge / NRBC (pyraton / pyratome/ biotox / grippe aviaire/variole) - Hospitaliers : plan blanc/ annexe NRBC/ plan canicule - Connaître leurs circonstances de déclenchement et leurs objectifs Savoir s'intégrer dans la chaîne de soins en situation d'exception Procédures d'habillage déshabillage - Savoir se protéger face au danger par une tenue adaptée. :connaître les procédures d' habillage et de déshabillage - Maîtriser les techniques de décontamination Mise en place PMA / Tente de décontamination Analyse et évaluation de la formation
30min



**UNITE TRANSVERSALE EN
EDUCATION DU PATIENT
(UTEP)**

ATTESTATION

utep@chu-montpellier.fr

Tél : 04 67 33 59 39

Fax : 04 67 33 98 19

Docteur Xavier de la TRIBONNIERE
Responsable de l'Unité

Praticien Hospitalier
x-delatrimoniere@chu-montpellier.fr

☎ 04 67 33 75 36

Brigitte AIT EL MAHJOUR
Cadre de Santé

brigitte-aitelmahjoub@chu-montpellier.fr

☎ 04 67 33 97 54

Docteur Sylvie FABRE
Praticien Attaché (vacataire)

s-fabre@chu-montpellier.fr

☎ 04 67 33 08 19

Alessandra PELLECCIA
Pédagogue de la santé (vacataire)

a-pelleccia@chu-montpellier.fr

☎ 04 67 33 59 39

Sylvie HUET-NOEL

Assistante

s-noel@chu-montpellier.fr

☎ 04 67 33 59 39

Je soussigné Docteur Xavier de la TRIBONNIERE, responsable de l'Unité Transversale en Education du Patient (U.T.E.P.) du CHU Montpellier, au vu du contenu pédagogique des unités d'enseignement dévolues à l'Education Thérapeutique du Patient à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier (IFE-M), en enseignement initial, et des pratiques demandées dans ce cadre, considère que du point de vue de l'UTEP, cette formation initiale est équivalente en qualité et en acquisition de compétences en ETP, à une formation continue de niveau 1, telle qu'envisagée par les directives officielles émanant des arrêtés 2010 et de 2013 issus de la loi HPST de 2009.

Cette attestation est délivrée à tout étudiant qui a obtenu le Diplôme d'Etat d'ergothérapie lors de la session 2018 à l'IFE de Montpellier.

Attestation délivrée pour servir et
valoir ce que de droit.

Fait à Montpellier, le 24 juillet 2018

Dr Xavier de la TRIBONNIERE
Responsable de l'UTEP

Hôpital La Colombière – Pavillon 23 - Les Troènes
39 Avenue Charles Flahault – 34295 Montpellier Cedex 5
N° FINESS : 34 078 047 7
N° SIRET : 263 400 160 00382

EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT

ENSEIGNEMENTS ET PEDAGOGIE

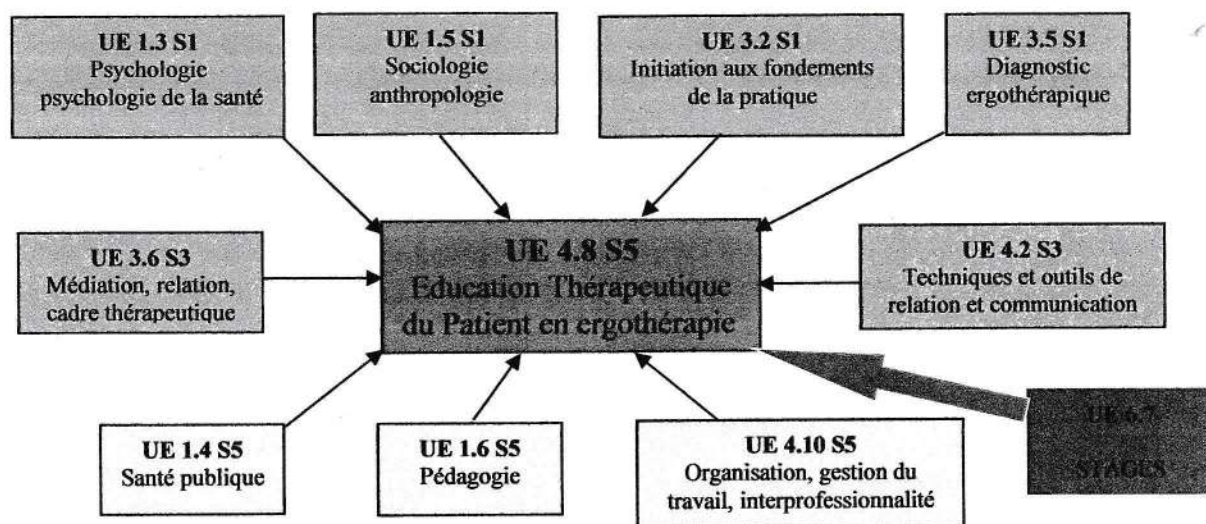


Schéma des Unités d'Enseignement contributives à l'ETP

Unité d'Enseignement 4.8 S5 : « Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie »	
VOLUME HORAIRE	THEORIQUE : 40 heures REALISE : 54 heures
OBJECTIFS	- Acquérir et développer une posture et des compétences éducatives en vue d'accroître l'autonomie du patient atteint de maladie chronique - Proposer des techniques d'animation et de conduite de groupe en lien avec les situations et les objectifs d'Education Thérapeutique poursuivis ; - Elaborer et participer à un programme d'Education Thérapeutique du Patient - Concevoir des outils pédagogiques pour des patients atteints d'un maladie chronique en vue de l'aider à mieux gérer sa maladie et son traitement, et de mieux vivre avec.
CONTENUS	- Etude des notions : prévention, éducation, éducation thérapeutique, pédagogie, autonomie et qualité de vie, besoins du patient ; - Démarche d'éducation thérapeutique : finalités, conception, méthode, évaluation ; - Démarche d'éducation en situation pédagogique ; - Conduite d'entretien avec le patient ; - Animation de groupe, approches : systémique, comportementale, psycho dynamique ; - Techniques et système d'auto surveillance, d'auto administration de traitement ; - Apprentissage des gestes techniques ; - Evaluation de la démarche d'éducation thérapeutique et mesure des effets sur le patient.
EVALUATION	- Production et soutenance d'un dossier par groupes de 3 à 4 étudiants sur une démarche éducative en rapport avec une situation ou une affection chronique vue lors d'un stage précédent : évaluation collective et individuelle (analyse réflexive).
COMPETENCES	- Compétence 5 : « Elaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique » - Compétence 10 : « Former et informer »
- Les contenus des Unités d'Enseignement contributives sont réutilisés et contextualisés dans cette EU 4.8 S5 ; - Les savoirs et savoir-faire acquis dans les semestres précédents sont appliqués : la relation soignant/soigné, le diagnostic et la démarche d'ergothérapie dans les phases d'analyse des capacités de la personne, de ses besoins, des situations d'handicap et des facteurs environnementaux (humains, matériels, culturels, économiques ...) ; - La pédagogie, la posture pédagogique et le positionnement de l'ergothérapeute dans une équipe pluri-professionnelle sont étudiés et analysés lors de mises en situation professionnelle.	

STAGES

OBJECTIFS	- Mises en situation pratique de l'étudiant pour l'acquisition des compétences nécessaires lors d'activités dans le cadre d'Education Thérapeutique du Patient
EVALUATIONS	- L'ensemble des 10 compétences est évalué au cours de chacun des 9 mois de stages ; ils se déroulent sur 5 à 7 périodes réparties sur les 3 années de formation, et dans des établissements différents (Arrêté du 5 juillet 2010). - Au moins un stage doit se dérouler dans chacun des domaines suivants : - Soins de suite et de réadaptation (SSR) longue ou courte durée ; - Soins en santé mentale (psychiatrie, géro-psycho-geriatrie...) ; - Dans des lieux de vie (domicile, hébergement, travail, scolarité, loisirs ...). - Une analyse réflexive de la pratique professionnelle est réalisée au cours de chaque stage à partir de situations vécues ou d'activités réalisées au cours de chacun d'eux
CONTENUS	- Une vingtaine de terrains de stage sont offerts et utilisés par les étudiants afin de leur permettre de s'intégrer et de participer à un programme d'Education Thérapeutique du Patient. - Les disciplines proposées dans le cursus pour la promotion 2013 - 2016 : - Rhumatologie : fibromyalgie, lombalgie, polyarthrite rhumatoïde, SPA... - Neurologie Centrale : AVC, SEP, Parkinson, Tétraplégie... - Pathologies cardiaques - Psychiatrie et Santé Mentale - Géro-psycho-geriatrie - Les différentes populations : - Enfants - Adultes - Personnes âgées - Aidants (essentiellement en psychiatrie et géro-psycho-geriatrie) - Les établissements publics (CHU, CH , ...) ou privés (SSR, EHPAD, SSIAD ...) retenus sont situés principalement sur la Région Occitanie : - Aude - Gard - Hérault - Pyrénées Orientales - Haute Garonne

CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignés :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE
65 Boulevard Richard Lenoir – 75011 PARIS

N°Siret : **775 671 456 00082** – Code APE : **7219Z**

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **11-75-03636-75** auprès du préfet de Paris
et

INSTITUT FORMATION ERGOTHERAPIE
1672 Rue de Saint-priest
Parc Euromédecine
34090 MONTPELLIER

est conclue la déclaration suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail relative à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie (art. L.6353-2) et des conditions générales d'inscriptions de l'INRS telles qu'acceptées par le client.

Article 1 : Objet de la convention

L'INRS s'engage à organiser la formation suivante :

- intitulé de la formation : **Devenir formateur de formateurs prap**
- code : **N06600201603**
- affaire suivie par : **Chantal SAPINIA**
- dates : du **25/04/2016** au **29/04/2016** à **VANDOEUVRE**
et du **30/05/2016** au **03/06/2016** à **VANDOEUVRE**
- durée : **8 jours** - nombre d'heures : **56 heures** (pauses incluses)

Article 2 : Modalités de déroulement et de sanction de la formation

Les modalités de déroulement de la formation sont détaillées dans le programme qui sera joint à la convocation.

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise à l'apprenant ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

Article 3 : Effectif formé

L'INRS formera la personne suivante : **Madame DE NAYS CANDAU Christel**

Article 4 : Niveau de connaissances préalables nécessaires

Les prérequis nécessaires pour accéder aux formations à distances sont indiqués sur chacune des fiches programme portées au catalogue.

Article 5 : Dispositions financières

Le coût pédagogique est pris en charge par l'INRS.

Article 6 : Entreprise ou organisme payeur

Dans l'hypothèse où le règlement n'est pas effectué par l'entreprise mais par un établissement de gestion des fonds de formation, la présente convention devra lui être transmise par l'entreprise.

En l'absence de notification écrite à l'INRS de la décision de prise en charge de l'établissement de gestion, l'entreprise est redevable de la somme convenue à la convention.

Article 7 : Modalités de règlement

Le paiement sera dû à réception de la facture. Le paiement s'effectuera par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre INRS.

Article 8 : Dédit ou abandon

En cas de désistement non signalé au moins quatre semaines avant le début du stage, l'INRS se verra dans l'obligation de facturer à l'entreprise 30% du montant du coût pédagogique. En cas d'absence d'un stagiaire, non justifié par la force majeure, et sans remplacement par une autre personne du même profil, l'INRS facturera la totalité du coût pédagogique ; il en sera de même en cas de départ d'un stagiaire au cours du stage.

Article 9 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en 4 exemplaires, à Paris, le **18/04/2016**

[Pour l'entreprise]

**INSTITUT DE FORMATION
EN ERGOTHÉRAPIE (I.F.E.)**
1672, Rue de Saint Priest
Parc Euro-médecine
34090 MONTPELLIER
Tél. 04 67 10 79 99 - Fax 04 67 10 79 90

Pour l'organisme de formation
Le chef de département Formation



[Signature]

Gérard MOUTCHE

Pour le stagiaire

**(Si stage réalisé dans le cadre du
CPF)**

Exemplaire à conserver par le stagiaire

(Si stage réalisé dans le cadre du CPF)

CERTIFICAT DE FORMATEUR DE FORMATEURS

n° PRAP2FF 2016 29

à la prévention des risques liés à l'activité physique

Christel DE NAYS CANDAU

• Décerné à

né(e) le 16/06/1968.....

- Qui a satisfait aux épreuves certificatives de la formation de formateur prap définies dans le référentiel de formation de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
Ce certificat traduit son habilitation à former des formateurs et à les certifier.

Le responsable du dispositif de formation :

Patrick BOZIER

Date : 21/05/2015.....

Le titulaire :



Déroulé pédagogique Acteur PRAP 2S (21 heures)

Jour 1	Jour 2	inter session (si possible)	Jour 3
Séquence 1	Séquence 5		Séquence 9
les objectifs de la formation PRAP La prévention des risques professionnels Mes enjeux	Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse		Des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques détectés (suite) Mes pistes pour agir
Séquence 2	Séquence 6		Séquence 10
Acteur prévention Les risques de mon métier	Des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques détectés		La remontée des résultats de mon analyse Les techniques de manutention pour les personnes à mobilité réduite (Révision)
Séquence 3	Séquence 7		Séquence 11
Les limites du corps humain dans ma pratique professionnelle	Les techniques de manutention pour les personnes à mobilité réduite (du lit au lit – du lit au fauteuil – du lit à la promenade)		Les techniques de manutention pour les personnes à mobilité réduite
Séquence 4	Séquence 8		Séquence 12
la maîtrise les principes de sécurité et d'économie d'effort + déplacements naturels	Les techniques de manutention pour les personnes à mobilité réduite (du lit au lit – du lit au fauteuil – du lit à la promenade)		Epreuve certificative Bilan et plan d'action personnel

ATTESTATION DE SÉQUENCE

Je soussigné, Gérard MOUTCHE, Chef du Département Formation à l'INRS, organisme de formation (*) déclaré sous le numéro 11-75- 03-636-75, atteste que :

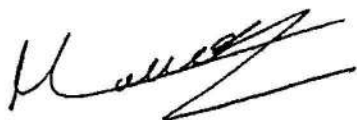
Madame DE NAYS CANDAU Christel

a participé à la séquence du stage organisé par l'INRS :

Devenir formateur de formateurs prap
du 25/04/2016 au 29/04/2016 à VANDOEUVRE

Durée : 4 jours – (28 heures)

Vandoeuvre le 29/04/2016
Gérard MOUTCHE
Chef du Département Formation



(*) Agréé au titre de la formation médicale continue sous le numéro 100 388
N06600201603/PBI/CSA/DEP/050-256202

PROCEDURE AMENAGEMENTS DE LA FORMATION ET/OU DE L'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

1A – 2A – 3A – 2021/2022

Communication

La communication s'effectue via trois canaux :

- **Le site internet** de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier met à disposition des informations sur les personnes à contacter et la possibilité d'aménagement de la formation et/ou de l'évaluation des connaissances et des compétences de l'étudiant se trouvant en situation de handicap.

Un partenariat est formalisé avec le service pôle handicap de la médecine préventive de l'UM. L'équipe de ce service travaille de concert avec le référent handicap désigné au sein de l'IFE de Montpellier afin de permettre un accompagnement individualisé et le plus adapté aux besoins de l'étudiant.

L'équipe de l'UM est composée

- D'une secrétaire *Mme Lucas*
- D'une IDE *Mme Sejourne*
- D'un médecin spécialisé dans le handicap *Dr Castel*

Le référent handicap au sein de l'IFE de Montpellier est *Mme De Nays Candau*.

- Ces éléments sont évoqués et communiqués aux étudiants lors de **la réunion de rentrée**, ainsi que la procédure.
- Ceux-ci sont également mis à disposition sur **l'Espace Numérique de Travail** dédié à l'étudiant.

Pour les étudiants en situation de handicap disposant déjà d'un aménagement pour la formation et/ou pour l'évaluation des connaissances et des compétences

Tout étudiant dans cette situation devra avoir rendez-vous chaque année avec l'équipe du pôle handicap de l'UM afin de pouvoir valider les aménagements en regard de sa situation.

- Il prend contact avec la secrétaire du pôle handicap de l'UM par mail ou par téléphone.

SABINE LUCAS-MAGNAVAL

SECRETAIRE POLE HANDICAP

Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Antenne Occitanie

Tél : +33 (0)4 34 43 30 79 | Fax : 04 34 43 30 85

sabine.lucas@umontpellier.fr

- Il rencontre l'IDE du pôle handicap de l'UM lors du premier temps du rdv.
- La suite du rdv se déroule avec le médecin du pôle handicap de l'UM. L'étudiant doit apporter l'ensemble des documents permettant de justifier de sa situation et des possibles aménagements à prévoir.
- Le médecin du pôle handicap de l'UM pose des préconisations dont elle fait part au référent handicap de l'IFE ainsi qu'à la directrice de l'IFE.
- Un fois validés par la direction de l'IFE en concertation avec le référent handicap, le médecin du pôle handicap de l'UM envoie un écrit des aménagements validés et qui devront être mis en place.
- La direction signe le document qui sera transmis à l'étudiant, au référent handicap de l'IFE et au médecin du pôle handicap de l'UM après signature.
- Le référent handicap fait un point avec le référent pédagogique de l'année concernée sur les aménagements à prévoir. Une information est également transmise par le référent handicap au référent de suivi stage et suivi pédagogique de l'étudiant.

Pour les étudiants ne disposant pas d'aménagement pour la formation et/ou pour l'évaluation des connaissances et des compétences

Une information est réalisée à la rentrée.

- L'étudiant évoque sa situation lors du rendez-vous de médecine préventive. Le relai est mis en place par l'IDE du pôle handicap de l'UM afin d'organiser un rdv avec le Dr Castel.
- L'étudiant évoque sa situation lors d'un suivi pédagogique individuel. Son référent suivi stage et suivi pédagogique de l'IFE lui transmet les informations et explique la procédure. Il lui propose de l'accompagner dans ces démarches ou que le référent handicap l'accompagne dans celles-ci.
- L'étudiant nous sollicite sur sa situation de handicap. Une information lui est donnée et une proposition d'accompagnement est faite.

TOUTES DEMANDES DE RDV POUR AMENAGEMENT POUR LA FORMATION ET/OU POUR L'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES DEVRA ÊTRE PRIS AVANT MI DECEMBRE.

La direction

PROTOCOLE DU SUIVI PEDAGOGIQUE

SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUEL – SUIVI PROJET PROFESSIONNEL

ANNEXE 6

GENERALITES

Le suivi pédagogique sera effectué pour chaque étudiant par les référents stage.

L'envoi des documents à remplir en amont des entretiens sera effectué par les référents pédagogiques de chaque année. Ces documents seront à renvoyer, dûment remplis par l'étudiant, au référent stage.

Les documents récoltés, retraçant le suivi de l'étudiant, seront à ajouter au logiciel FORMEIS.

1A – 2021/2022

Rentrée 2021 : présentation le jour de la rentrée du suivi pédagogique individuel par le référent des 1A + réalisation de l'entretien d'accueil durant les 2 premières semaines de septembre

Mars 2022 : Entretien SPI-SPP 1 (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le référent pédagogique des 1A). A réaliser après le TD Retour de stage

Juin 2022 : Entretien SPI-SPI 2 (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le référent pédagogique des 1A).

2A – 2021/2022

Octobre 2021 : envoi de l'entretien SPI-SPP 3 par le référent des 2A

Novembre 2021 : Entretien SPI-SPP 3 après le TD retour de stage

Mars 2022 : Entretien SPI-SPP 4 (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le référent pédagogique 2A). A réaliser après résultats S3.

3A – 2019-2020

Septembre 2021 : Entretien SPI-SPP 5 (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le référent pédagogique 2A)

Janvier 2022 : Entretien SPI-SPP 5 après TD retour de stage (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le responsable pédagogique)

Mai 2022 : Entretien SPI-SPP 6 lors du TD retour de stage (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le responsable pédagogique)

Programme de formation

Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute (selon Annexe IV)

Semestre 1		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Sciences Humaines, sociales et Droit	UE 1.3-S1 - PSYCHOLOGIE - PSYCHOLOGIE ET SANTE	3	40	21	20
	UE 1.5-S1 - SOCIOLOGIE - ANTHROPOLOGIE	2	20	12	22
Sciences Médicales	UE 2.1-S1 - STRUCTURES ANATOMIQUES ET FONCTIONS ORGANIQUES	4	48	12	48
	UE 2.2-S1 - INTRODUCTION DEMARCHE CLINIQUE - HYGIENE - PHARMACOLOGIE	2	24	10	20
	UE 2.3-S1 - DYSFONCTIONNEMENT DES APPAREILS MUSCULO-SQUELETTIQUE ET TEGUMENTAIRE	3	42	10	29
Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.1-S1- ERGOTHERAPIE ET SCIENCE DE L'ACTIVITE HUMAINE	3	16	24	41
	UE 3.2-S1 - INITIATION AUX FONDEMENTS DE LA PRATIQUE EN ERGOTHERAPIE	2	12	20	22
	UE 3.5-S1 - DIAGNOSTIC ET PROCESSUS D'INTERVENTION EN ERGOTHERAPIE	2	10	22	22
Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.1-S1 - METHODES ET TECHNIQUES D'EVALUATION	3	10	50	21
	UE 4.6 -S1- AIDES HUMAINES, TECHNIQUES, ANIMALIERES ET MOBILITE	3	10	40	31
Méthodes de travail	UE 5.2 -S1 - METHODES DE TRAVAIL ET TIC	2	10	18	26
	UE 5.6-S1 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	1	0	10	17

Semestre 2		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Sciences Humaines, sociales et Droit	UE 1.7-S2 - ERGONOMIE	2	18	16	20
Sciences Médicales	UE 2.1-S2 - STRUCTURES ANATOMIQUES ET FONCTIONS ORGANIQUES	4	48	12	48
	UE 2.4-S2 - DYSFONCTIONNEMENT DES SYSTEMES NERVEUX ET SENSORIELS	5	58	24	53
Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.3-S2- MODELES CONCEPTUELS	2	14	18	22
Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.1-S2 - METHODES ET TECHNIQUES D'EVALUATION	2	10	24	20
	UE 4.4-S2- TECHNIQUES DE REEDUCATION ET DE READAPTATION	4	28	54	26
	UE 4.7-S2- TECHNIQUES ET OUTILS D'AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	2	10	18	26
Méthodes de travail	UE 5.6-S2 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	1	0	10	17
Intégration des savoirs et posture professionnelle	UE 6.1-S2 -EVALUATION DE SITUATION, DIAGNOSTIC ET CONCEPTION DE PROJET D'INTERVENTION	4	0	38	70
	UE 6.7-S2 -STAGE PROFESSIONNEL	4	4 semaines		

Semestre 3		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Sciences Humaines, sociales et Droit	UE 1.2 -S3 -ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAL	2	16	12	26
Sciences Médicales	UE 2.5-S3 - DYSFONCTIONNEMENT COGNITIF ET PSYCHIQUE	6	72	18	72
Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.4-S3- MODELES D'ANALYSE DE L'ACTIVITE	3	10	40	31
	UE 3.6 S3 -MEDIATION, RELATION ET CADRE THERAPEUTIQUE	2	10	28	16
Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.2-S3 -TECHNIQUES ET OUTILS DE RELATION ET DE COMMUNICATION	2	8	22	24
Méthodes de travail	UE 5.5-S3 -METHODOLOGIE DE PROJET	2	10	14	30
	UE 5.6-S3- ANGLAIS PROFESSIONNEL	1	0	10	17
Intégration des savoirs et posture professionnelle	UE 6.2-S3 - CONDUITE DE RELATION, COORDINATION ET COOPERATION	4	0	44	64
	UE 6.7-S3 -STAGE PROFESSIONNEL	8	8 semaines		

Semestre 4		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Sciences Médicales	UE 2.6-S4 - DYSFONCTIONNEMENT CARDIO-RESPIRATOIRE ET METABOLIQUE	2	20	8	26
Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.3-S4-TECHNIQUES DE POSITIONNEMENT	1	8	10	9
	UE 4.4-S4 -TECHNIQUES DE REEDUCATION ET DE READAPTATION	6	46	68	48
	UE 4.5-S4 -TRAITEMENT ORTHETIQUE	3	10	56	15
Méthodes de travail	UE 5.3-S4 -METHODES DE RECHERCHE	2	14	12	28
	UE 5.6-S4- ANGLAIS PROFESSIONNEL	2	0	18	36
Intégration des savoirs et posture professionnelle	UE 6.2-S4 -CONDUITE D'UNE INTERVENTION EN ERGOTHERAPIE	6	0	66	96
	UE 6.7-S4 -STAGE PROFESSIONNEL	8	8 semaines		

Semestre 5		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Sciences Humaines, sociales et Droit	UE 1.1-S5 -LEGISLATION, DEONTOLOGIE, ETHIQUE	3	32	12	37
	UE 1.4-S5 -SANTE PUBLIQUE	2	16	16	22
	UE 1.6-S5 -PEDAGOGIE	2	16	18	20
Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.8-S5 -TECHNIQUES ET OUTILS D'EDUCATION THERAPEUTIQUE EN ERGOTHERAPIE	2	20	20	14
	UE 4.9-S5 -GESTES ET SOINS D'URGENCE	1	6	15	6
	UE 4.10-S5 -ORGANISATION, GESTION DU TRAVAIL ET INTERPROFESSIONNALITE	2	10	14	30
Méthodes de travail	UE 5.4-S5 -INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE	2	14	14	26
	UE 5.6-S5 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	3	0	18	63
Intégration des savoirs et posture professionnelle	UE 6.4-S5 -DEMARCHE D'EVALUATION ET DE CONSEIL, FORMATION ET INFORMATION	5	0	40	95
	UE 6.7-S5 -STAGE PROFESSIONNEL	8	8 semaines		

Semestre 6		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Méthodes de travail	UE 5.1-S6 -METHODES ET OUTILS D'ANALYSE DE LA QUALITE ET DE TRACABILITE	2	18	12	24
	UE 5.4-S6 -INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE	2	10	18	26
	UE 5.6-S6- ANGLAIS PROFESSIONNEL	2	0	20	34
Intégration des savoirs et posture professionnelle	UE 6.2-S6 - EVALUATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET RECHERCHE	12	0	54	270
	UE 6.6-S6 -UNITE OPTIONNELLE	4	0	46	62
	UE 6.7-S6 -STAGE PROFESSIONNEL	8	8 semaines		

IFE Montpellier	FICHE - STAGE "HORS LISTE" 2021/2022
(1 lieu de stage = 1 fiche stage à compléter = 1 convention de stage) (2 lieux de stage = 2 fiches stage à compléter = 2 conventions de stage)	
Chaque Fiche Stage doit être accompagnée du mail d'acceptation de la part de l'établissement d'accueil	

Renseignements sur l'étudiant :			
Vous êtes en :	1ère année ☐	2ème année ☐	3ème Année ☐
Période de stage :	S2 31/01-25/02/22 (4 sem) ☐	S3 30/08-24/09/21 (4 sem) ☐ 27/09-22/10/21 (4 sem) ☐ ou 30/08-22/10/21 (8 sem) ☐	S5 25/10-19/11/21 (4 sem) ☐ 22/11-17/12/21 (4 sem) ☐ ou 25/10-17/12/21 (8 sem) ☐
Nom :		2/05-27/05/22 (4 sem) ☐ 30/05-24/06/22 (4 sem) ☐ ou 2/05-24/06/22 (8 sem) ☐	28/02-25/03/22 (4 sem) ☐ 28/3-22/04/22 (4 sem) ☐ ou 28/02-22/04/22 (8 sem) ☐
Prénom :			
Mail :			
Téléphone :			

Renseignements sur la structure de stage :	
Nom de l'établissement de stage :	
Service :	Domaine prédominant du stage :
Adresse :	☐ D1 : SSR
CP et Ville :	☐ D2 : Santé mentale
Téléphone :	☐ D3 : Lieux de vie
Ergothérapeute(s) référent(s) :	
Nom et Prénom :	
Adresse mail :	
Téléphone :	
Responsable/Cadre de Santé :	
Nom et Prénom :	Fonction :
Adresse mail :	
Téléphone :	
Destinataire des conventions si différent du Responsable ou du Cadre :	
Nom et Prénom :	Fonction :
Adresse mail :	
Téléphone :	

Réservé à l'IFE
Ne rien inscrire dans ce cadre

Validation et signature obligatoire de votre référent stage :			
Audrey Vallat	☐	Arthur Bourcet	☐
Gilliane Morettini Darré	☐	Christel De Nays Candau	☐
Florine Levionnois	☐	Eric Petit	☐

PLANNING
Horaires à compléter précisément, un stage ne peut excéder 39h/semaine

Stage à temps plein (35h/semaine) :	oui ☐
Stage à temps partiel :	oui ☐

	Matin		Après-midi		Total heure / journée
	H-début	H-fin	H-début	H-fin	
lundi :					
mardi :					
mercredi :					
jeudi :					
vendredi :					
Total de la semaine :					/ semaine

Remarques :

Nom du lieu de stage :

ANNEXE 9

Adresse du lieu de stage :

Nom et numéro de la personne référente à contacter :

Adresse mail :

Nom du/des ergothérapeute(s) :

Dans les tableaux suivants, vous pouvez cocher ou annoter ce que votre stagiaire est susceptible de voir ou faire sur votre lieu de stage.

PUBLIC / PATHOLOGIES RENCONTREES

	Observations / Précisions
Neurologie	
Traumatologie	
Pathologie rachidienne	
Cardiologie	
Gériatrie	
Pédiatrie	
Autre	

TRAVAIL EN ERGOTHERAPIE

	Observations / Précisions
Bilans - Evaluations	
Rédaction diagnostic	
Appareillage	
Positionnement	

Rééducation	
Réadaptation	
Réinsertion socio- professionnelle	
Evaluation de conduite automobile	
Repas thérapeutique	
Entretien avec les proches	
Contact avec les prestataires	
Visites à domicile	
Education thérapeutique	
Autre	

TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE, PROFESSIONNELS QUE L'ETUDIANT EST SUSCEPTIBLE DE RENCONTRER

	Observations
Réunion de synthèse	
Médecin	
Kinésithérapeute	
Orthophoniste	
Assistante sociale	
Psychologue	
Infirmiers	
Aides-soignantes	
Diététicienne	
Balnéothérapie	
Autre	

Acceptez-vous d'accueillir des étudiants de 1^{ère} année ?

Oui ☐

Non ☐

Acceptez-vous d'accueillir des étudiants de 2^{ème} année ?

Oui ☐

Non ☐

Acceptez-vous d'accueillir des étudiants de 3^{ème} année ?

Oui ☐

Non ☐

Certains de vos ergothérapeutes ont-ils des diplômes ou des qualifications supplémentaires ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui, lequel(le)s ?

Ont-ils déjà suivi une formation pour être tuteur de stage ?

Oui ☐

Non ☐

Connaissez-vous le fonctionnement du portfolio ?

Oui ☐

Non ☐

Partiellement ☐

Connaissez-vous les critères d'évaluation des compétences ?

Oui ☐

Non ☐

Partiellement ☐

Seriez-vous intéressé pour participer à une/des action(s) de sensibilisation/information/formation de la part de l'IFE ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui, à quel(s) sujet(s) ?

- Accompagnement du stagiaire et posture du tuteur ☐

- Remplissage du portfolio ☐

- Informations sur les compétences ☐

- Les Analyses Réflexives de Pratiques Professionnelles ☐

- Le diagnostic ergothérapique ☐

- L'utilisation des modèles conceptuels en ergothérapie ☐

- Autres :

Avez-vous des questions ou des remarques ?

PROCEDURE STAGE ERASMUS



PROCEDURE STAGE HORS ERASMUS (et hors Suisse)

L'étudiant souhaite réaliser un de ses stages à l'étranger

Il constitue un dossier pour motiver son projet :

- Pays où il souhaite aller
- Ses motivations pour aller dans tel ou tel pays
 - Terrains souhaités/ciblés - pourquoi
 - Niveau de langue
- Organisation du départ, de l'immersion, cadre extra professionnel, prise en compte du budget...

Entretien avec les membres de la commission interne de l'IFE

Validation du projet

L'étudiant cherche son terrain de stage et effectue la demande officielle auprès de ce terrain

Accord du terrain

Les étudiants font remplir la fiche stage au terrain et la transmettent à la secrétaire pédagogique chargée des stages (accompagnée du mail de confirmation de la structure)

La secrétaire pédagogique se charge d'établir la convention

PROCEDURE STAGE SUISSE

L'étudiant souhaite réaliser un de ses stages à l'étranger

Il constitue un dossier pour motiver son projet :

- Pays où il souhaite aller
- Ses motivations pour aller dans tel ou tel pays
 - Terrains souhaités/ciblés - pourquoi
 - Niveau de langue
- Organisation du départ, de l'immersion, cadre extra professionnel, prise en compte du budget...

Entretien avec les membres de la commission interne de l'IFE

Validation du projet

L'étudiant transmet sa liste de souhaits aux référents stage

Les référents parcours stage se mettent en lien avec Sylvie Meyer pour savoir si le contact avec les structures sont possibles ou non

L'étudiant cherche son terrain de stage et effectue la demande officielle auprès de ce terrain

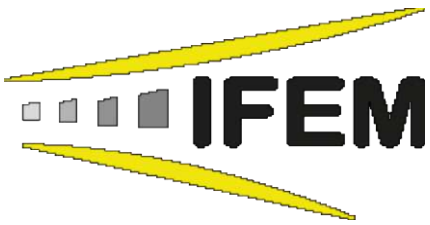
Accord du terrain

Les étudiants font remplir la fiche stage au terrain et la transmet à la secrétaire pédagogique chargée des stages (accompagnée du mail de confirmation de la structure)

La secrétaire pédagogique chargée des stages établit la convention

Feuille de présence stage - octobre 2021

Nom et prénom de l'étudiant stagiaire :				Année d'études : 2A	
Nom et prénom de l'ergothérapeute référent :					
Lieu de stage :					
Date	Signature matin	Signature après-midi	Date	Signature matin	Signature après-midi
25-oct					
26-sept					
27-oct					
28-oct					
29-oct					
30-oct					
31-oct					
Remarques :			Signature de l'ergothérapeute <u>(obligatoire)</u>		



INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE
- Montpellier -

ETUDIANT

Nom :

Prénom :

STAGE

Etablissement :

Nom de l'Ergothérapeute :

Dates : du :

au :

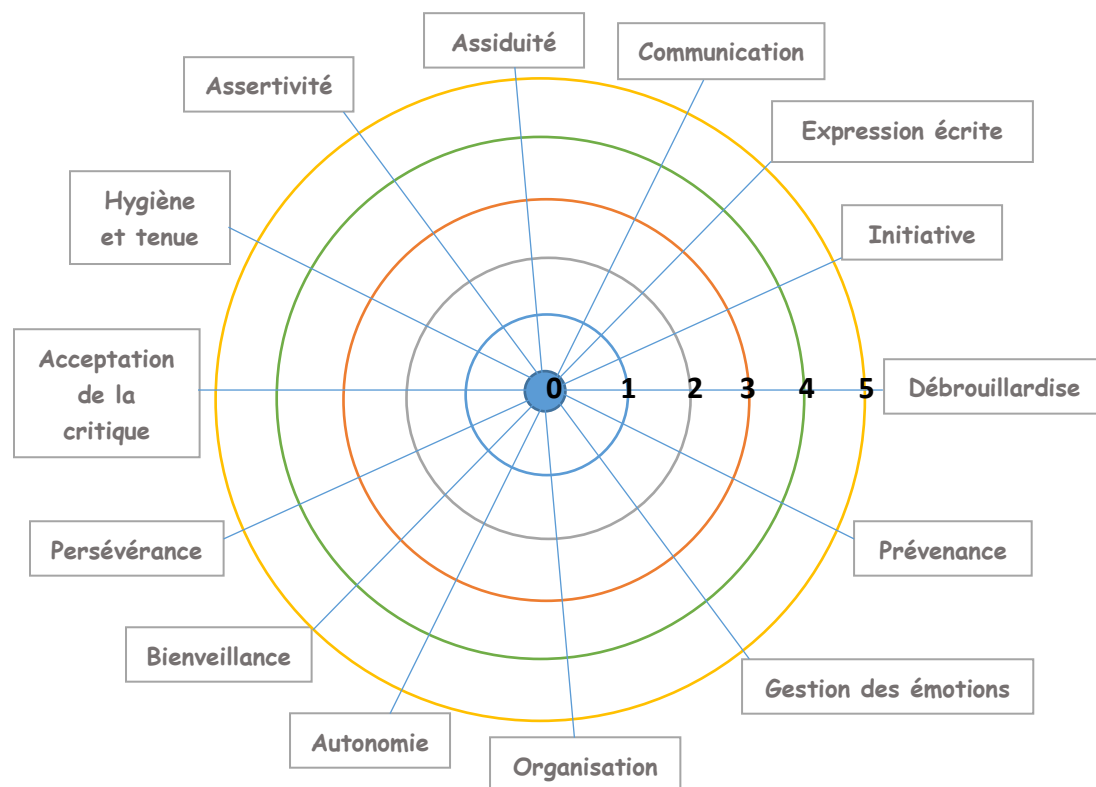
GRILLE DES ATTITUDES PROFESSIONNELLES DE L'ETUDIANT (H. BOUDREAU Ph.D.)

Cette grille est une proposition d'outil d'évaluation et d'amélioration des attitudes professionnelles de l'étudiant. « L'attitude est un état d'esprit qu'une personne adopte à l'égard d'elle-même ou envers les autres dans une situation, selon les circonstances ou les événements, qui l'incitent à une manière d'être ou d'agir » (H. Boudreau, UQAM).

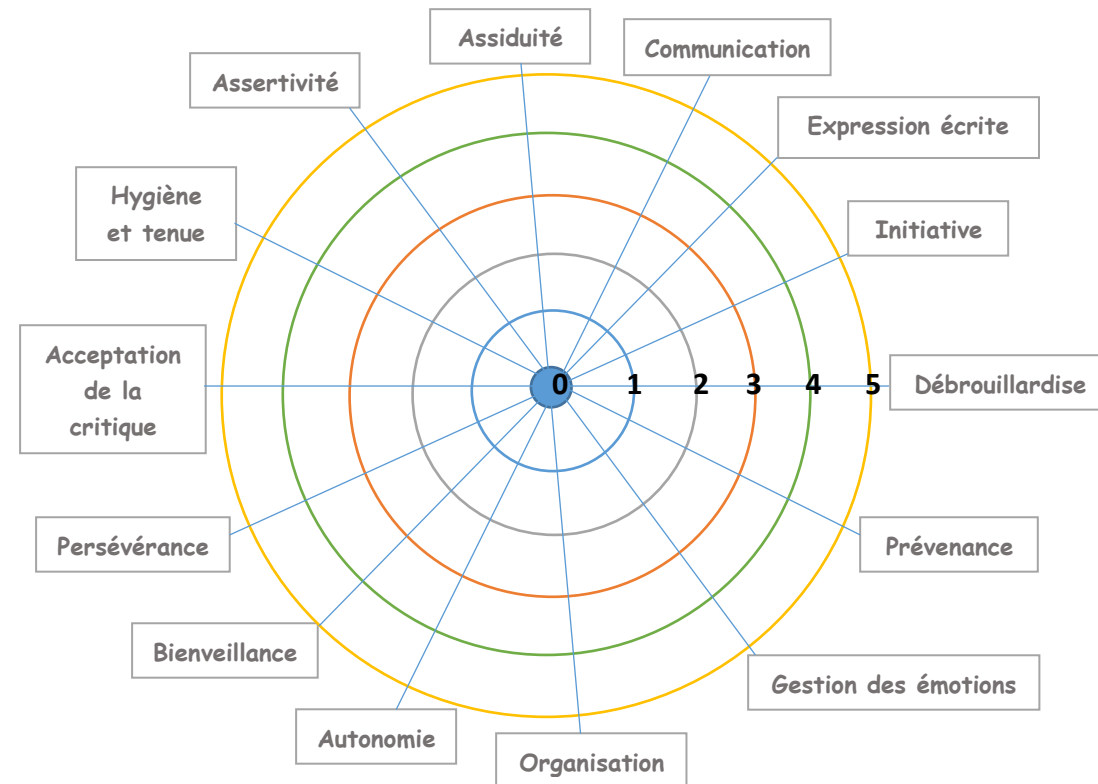
Validée en Conseil Pédagogique, elle vient en complément du portfolio.

A mi-stage et en fin de stage, elle est remplie par l'étudiant (auto-évaluation) puis le tuteur du stage. Cette dernière servira de base d'échanges entre l'étudiant et le tuteur.

Mi-stage

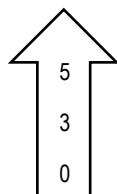


Fin stage



Signature Maître de stage :

Aide à la cotation



Qualité/savoir-être présent(e) chez l'étudiant

Qualité/savoir-être partiellement présent(e) chez l'étudiant

Qualité/savoir-être non présent(e) chez l'étudiant

Définition des items (H. BOUDREAU Ph.D., UQAM, 2020)

Je suis
fidèle au
poste



Assiduité

PRÉSENCE ACTIVE RÉGULIÈRE ET
SOUTENUE À L'ENDROIT OÙ L'ON A DES
OBLIGATIONS À REMPLIR.

J'anticipe les
conséquences
de mon travail



Prévenance

AVOIR LE SOUCI CONSTANT DE LA RECHERCHE
DE LA QUALITÉ, ALLER AU-DEVANT DES
BESOINS ET DÉMONTRER DE LA CURIOSITÉ EN
REGARD DES TÂCHES À RÉALISER.

Je termine
mon travail



Persévérance

Fournir l'effort
nécessaire afin de terminer et de
réussir le travail demandé.

Message reçu!



Communication

UTILISER UN STYLE, UN TON ET UNE
TERMINOLOGIE ADAPTÉS À LA
PERSONNE ET AUX CIRCONSTANCES.

Je garde mon
sang-froid



Gestion des émotions

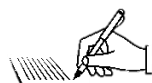
GARDER SON CALME DE FAÇON CONSTANTE,
DANS DES SITUATIONS PARTICULIÈRES, TOUT EN
PERSÉVÉRANT DANS SA TÂCHE JUSQU'À L'ATTEINTE
DU RÉSULTAT SANS SE DÉCOURAGER.

J'accepte les
commentaires



Acceptation de la critique

ÊTRE CAPABLE DE RECEVOIR DES COMMENTAIRES ET DES
REMARQUES DANS LE BUT D'AMÉLIORER SON TRAVAIL
SANS ADOPTER UNE ATTITUDE TROP ÉMOTIVE OU TROP
DÉFENSIVE. ADMETTRE SES ERREURS ET LES CORRIGER.



Expression écrite

S'EXPRIMER PAR ÉCRIT EN FAISANT
ATTENTION AU VOCABULAIRE EMPLOYÉ, AU
STYLE, À LA SYNTAXE, À LA GRAMMAIRE, À
LA CONJUGAISON, À L'ORTHOGRAPHE.

Je planifie,
prépare et
organise mon
travail



Organisation

PRÉPARER SON TRAVAIL DE FAÇON À
SATISFAIRE LES EXIGENCES DE
QUALITÉ, D'EFFICACITÉ ET
D'ÉCHÉANCIER.

J'ai le « look »
du métier



Hygiène et tenue

ADOPTER LA TENUE GÉNÉRALE, LES
COMPORTEMENTS ET LE LANGAGE
CONFORMES AUX RÈGLES DE LA
PROFESSION.

J'ose être
proactif



Initiative

PROPOSER OU ENTREPRENDRE UN TRAVAIL, SOIT
POUR SON ACCOMPLISSEMENT OU SON
AVANCEMENT, ET EN JUGER LA QUALITÉ
CONFORMÉMENT AUX RÈGLES DE LA PROFESSION.

Je mène ma
barque



Autonomie

SE PRENDRE EN CHARGE, SELON SES
RESPONSABILITÉS, DE FAÇON À POSER
DES ACTIONS AU MOMENT OPPORTUN
DANS UN CONTEXTE DÉTERMINÉ.

J'écoute les
opinions des
autres



Assertivité

CAPACITÉ DE S'EXPRIMER ET À
DÉFENDRE SES IDÉES SANS DÉNIGRER
CELLES DES AUTRES

Je résous des
problèmes



Débrouillardise

RÉUSSIR À RÉSOUDRE UN PROBLÈME
NOUVEAU ET IMPRÉVU EN UTILISANT SES
PROPRIES MOYENS CONFORMÉMENT AUX
RÈGLES DE LA FONCTION DE TRAVAIL.

Je me soucie
des autres



Bienveillance

SE SENTIR RESPONSABLE DU
CONFORT, DE LA SANTÉ, DE LA
SÉCURITÉ ET DE LA DIGNITÉ D'UNE
PERSONNE